

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;

VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc Marx, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas Rhin ;

VU le décret n° 2018-1355 du 28 décembre 2018 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre dramatique national »

VU l'arrêté préfectoral n° 2018/391 du 1^{er} août 2018 portant délégation de signature à Mme Christelle CREFF-WALRAVENS, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est, en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018/392 du 1^{er} août 2018 portant délégation de signature à Mme Christelle CREFF-WALRAVENS, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;

VU l'arrêté n° 2018/393 du 20 août 2018 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles (compétences générales et/ou ordonnancement secondaire) ;

VU la circulaire du Premier ministre n° 5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU la circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;

VU le contrat de décentralisation conclu pour 3 ans (2019-2021) entre le Ministre de la Culture et Renaud HERBIN, Directeur du TJP, Centre dramatique national de Strasbourg,

VU les Budgets opérationnels de programme 131 et 224 de la mission culture ;

VU l'avis favorable définitif sur les budget opérationnels de programme 131 et 224 du Contrôle budgétaire de la région Grand Est en date du 21 mars 2019 ;

VU la demande de subvention de l'association TJP datée du 21 décembre 2018 ;

VU les statuts de l'association TJP ;

VU le projet artistique et culturel 2019-2021 de l'association TJP, placé sous la responsabilité de son directeur, Renaud HERBIN,

VU le règlement financier de la Région Grand Est ;

VU les crédits inscrits au budget 2019 de la Région Grand Est ;

VU la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional du 5 juillet 2019 ;

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 30 septembre 2019 approuvant la présente convention de partenariat ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2019 ;

SUR proposition de la directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est ;

Il est convenu ce qui suit :

* * *

PRÉAMBULE

Considérant le projet initié et conçu par l'association TJP conforme à son objet statutaire et répondant à une finalité d'intérêt général en faveur de la création et de la diffusion, de la recherche, de l'écriture, de la formation dans le domaine du spectacle vivant, ;

Considérant la charte des missions de service public pour le spectacle vivant, diffusée en octobre 1998, qui réaffirme l'engagement fort du Ministère de la culture en faveur de la création artistique et du développement culturel dans le domaine du spectacle vivant, et redéfinit les responsabilités de service public dans le spectacle vivant tant du côté de l'État (DRAC) que des organismes subventionnés.

Considérant l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre dramatique national », le Ministère de la culture soutient directement la création et la diffusion, les organismes

subventionnés se voyant confier la responsabilité artistique de la création et la responsabilité sociale et territoriale de la diffusion, ainsi que des responsabilités en matière de formation et de sensibilisation de publics nouveaux.

Dans le cadre de la politique de soutien au développement et à la décentralisation de l'art du théâtre, le Ministère de la culture a suscité et accompagné, sur l'ensemble du territoire de nombreuses initiatives qui ont revêtu notamment la forme de centres dramatiques.

Les centres dramatiques se sont vus confier, de fait, une responsabilité globale d'animation de la vie théâtrale dans leur région. Leurs activités, articulées autour de la mission fondamentale d'un projet de création proposé par un directeur, portent également sur la diffusion, la formation et la promotion de l'art dramatique.

Les centres dramatiques nationaux (CDN) constituent aujourd'hui un réseau national incarnant la politique partenariale conduite entre l'État et les collectivités territoriales en faveur de la création, de la démocratisation et de la vitalité de l'art théâtral.

La singularité d'un centre dramatique tient au fait qu'il est dirigé par un artiste directement concerné par la scène, qu'il soit comédien, metteur en scène, auteur, dramaturge ou scénographe. Le TJP Centre Dramatique National de Strasbourg porte son projet autour des arts de la marionnette contemporaine. Cette spécificité lui confère une singularité au sein des Centres Dramatiques Nationaux.

L'installation du centre dramatique dans un lieu doté des moyens indispensables à son fonctionnement est un préalable à l'exécution de ses missions.

Considérant que le projet présenté par le bénéficiaire participe de ces politiques, l'État (DRAC Grand Est), la Région Grand Est, le Département du Bas-Rhin et la ville de Strasbourg décident de s'associer dans un partenariat contractuel pour la période 2019-2021 dans les termes définis ci-dessous.

* * *

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'intérêt économique général suivant, précisé en annexe I à la présente convention :

Pour l'État

- réaliser sur les trois ans au moins six créations dramatiques produites (ou majoritairement coproduites) par lui.
- s'inscrire dans une logique de création et de production ainsi que de coproduction avec d'autres structures artistiques aux plans régional, national et si possible international,
- tendre à consacrer au moins 2/3 de son budget artistique à l'ensemble des productions et coproductions,
- proposer une programmation artistique respectant une diversité et une pluralité des esthétiques,
- faire rayonner les créations produites au siège, hors les murs et en tournée,
- accueillir en diffusion des séries de spectacles,
- constituer des espaces partagés d'élaboration et de recherche pour les artistes,
- mettre en œuvre un principe de partage de l'outil (formation, prêt de lieu de répétition, accompagnement technique, regard artistique, coproduction),
- assurer un rôle de lieu de ressources sur le territoire, tant pour les équipes artistiques professionnelles que pour les publics,
- développer une politique d'action et de médiation en direction des publics éloignés de la culture pour des raisons sociales, géographiques, culturelles ou économiques,

- développer une politique d'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes, et notamment des publics scolaires,
- encourager le dialogue entre pratiques professionnelles et amateurs, notamment dans des projets pédagogiques, artistiques ou culturels dans un cadre lucratif (présentation publique d'une œuvre par des amateurs encadrés par un professionnel rémunéré)
- tendre vers la parité entre les femmes et les hommes, tant dans l'accès aux moyens de travail, de production et à la programmation qu'aux postes à responsabilité de la structure et à l'égalité de rémunération,
- mettre en œuvre les moyens humains nécessaires au bon fonctionnement d'un CDN en s'entourant d'une équipe administrative et technique permanente en nombre suffisant ainsi que les moyens matériels d'un théâtre en ordre de marche (salles de représentations, plateaux de taille différentes, salle de répétition, bureaux, ateliers de construction et lieu de stockage), soit mutualisés soit en propre.

Le bénéficiaire s'engage à respecter le cahier des missions et des charges d'un « Centre dramatique national ».

Pour la Région,

Dans le cadre de la nouvelle politique régionale mise en œuvre en 2017, la Région entend accompagner, par le biais de son « soutien aux grandes institutions », les équipements artistiques et culturels labellisés et conventionnés de la Région Grand Est, et plus particulièrement le CDN – Association TJP.

Le CDN – Association TJP constitue l'un des maillons de la création et de la diffusion de la discipline de la marionnette sur le territoire du Grand Est.

Formant un réseau qui maille tout le territoire et participe directement à la dynamique culturelle, les lieux labellisés pour le spectacle vivant au niveau du Grand Est jouent un rôle majeur en matière d'innovation, de création, de mise en relation des œuvres et des publics, et de réduction des inégalités d'accès à la culture. La nouvelle dimension du territoire favorise de nouvelles dynamiques entre ces structures labellisées qui devront développer leurs capacités de mise en réseau notamment au service des artistes et des équipes artistiques implantées en région. Ils porteront également une attention particulière au développement culturel entre les territoires urbains et péri-urbains et les territoires à dominante rurale. Enfin, ils faciliteront la circulation des artistes et des projets au niveau transfrontalier et européen.

Au-delà des attendus cités en préambule, l'association devra veiller :

- au soutien à l'économie culturelle, à l'accueil des artistes en résidence de recherche ainsi que de création - que ce soit au TJP ou hors les murs -; à la professionnalisation des artistes émergents, à l'accompagnement en co-production, toutes actions se traduisant notamment à travers la place accordée aux équipes régionales au sein du TJP ;
- à la mise en place d'actions artistiques et culturelles en direction de toutes les populations et de tous les publics, et notamment en direction des publics jeunes (lycéens, apprentis, étudiants) ;
- à la contribution à l'irrigation culturelle et à l'accès du plus grand nombre à la culture par une programmation en milieu rural et dans les quartiers prioritaires, par des formes proposées dans l'espace public, et par le développement de partenariats territoriaux pour l'action artistique.
- aux actions collaboratives menées avec les acteurs culturels du territoire, notamment avec le Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes, l'Institut International de la Marionnette et l'Ecole Supérieure Nationale des Arts de la Marionnette (ESNAM) de Charleville-Mézières, mais plus largement de la structuration du réseau professionnel en région ;
- à l'inscription et au développement des partenariats avec les réseaux régionaux, nationaux, transfrontaliers et internationaux du spectacle vivant, et plus particulièrement ceux de la marionnette ;
- à la participation à la construction du réseau de diffusion d'artistes régionaux à l'échelle transfrontalière (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique) ;

- à la participation au rayonnement artistique du Grand Est au-delà du territoire régional.

Pour le Département,

Lors de la réunion du 13 décembre 2018 du Conseil Départemental, le Département a renouvelé son engagement pour la culture et le patrimoine et a adopté son schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine, pour la période 2018-2021, décliné en quatre priorités :

- Le développement des services publics culturels de proximité et de l'Éducation Artistique et Culturelle,
- L'engagement pour l'innovation digitale et la création,
- Le soutien à l'économie de proximité et aux pôles d'excellence départementaux,
- La valorisation de la filière castrale alsacienne.

Aussi, une attention particulière est portée aux projets soutenant le développement des publics, l'émergence artistique, développant, l'ancrage territorial des structures culturelles, une programmation exigeante, de qualité et accessible au plus grand nombre.

Le Département sera particulièrement attentif aux actions que le TJP s'engage à réaliser durant la période 2019-2021 :

- la création et la diffusion de spectacles sur le territoire en lien avec les structures du réseau telles les relais culturels ;
- les actions de sensibilisation auprès de différents publics (collégiens, amateurs, publics fragiles socialement, personnes en situation de handicap, ...) ;
- les formations dans le domaine du théâtre et des arts de la marionnette ;
- l'accompagnement des compagnies du Bas-Rhin ;
- l'accueil d'artistes en résidence, notamment des artistes ou compagnies du Bas-Rhin ;
- le développement de partenariats avec d'autres structures du département autour de projets artistiques dans les territoires.

Pour la Ville de Strasbourg, l'association devra également veiller à :

- développer des ateliers de pratiques artistiques, en particulier auprès des jeunes. Une attention particulière sera également portée sur certains publics en difficulté (handicap, santé, éloignement de l'offre culturelle, ...) ;
- nouer une relation privilégiée avec un groupe scolaire et s'intégrant dans le projet d'établissement, impliquant plusieurs classes et engageant un travail approfondi sur les trois aspects de l'éducation artistique : le rapport aux œuvres et à la création, la pratique et la création, la culture et l'histoire des esthétiques ;
- développer des partenariats avec d'autres équipements culturels, sociaux culturels, d'éducation populaire de la Ville et de l'Eurométropole et des établissements sociaux, en lien avec la politique culturelle de territoire de la Ville. Maintenir une présence forte dans la ville, dans l'espace public, dans les quartiers, (processus de création, de pratiques, représentations, ...) ;
- favoriser les actions intergénérationnelles, les pratiques en famille ;
- accompagner dans la longue durée des équipes artistiques émergentes implantées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, dans leur développement et leur structuration, tant au plan artistique qu'administratif. Accueillir des résidences de création favorisant les échanges, les rencontres et la mobilité.
- Tendre vers une parité homme-femme dans la programmation et l'interprétation des œuvres produites et diffusées.

Pour la mise en œuvre de ce projet, le bénéficiaire se conformera aux actions mentionnées à l'annexe I, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Dans ce cadre, les partenaires financiers contribuent financièrement à la réalisation de ce projet. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de trois années couvrant la période 2019-2021.

ARTICLE 3 – L'ASSOCIATION TJP

Selon ses statuts, l'association a pour but de soutenir la mise en œuvre et la réalisation du projet artistique tel qu'il a été établi par le directeur dans un esprit de service public.

Le siège social et professionnel du TJP est situé dans les locaux de la « Petite Scène » sis 1 rue du Pont Saint-Martin à Strasbourg (67000).

L'association assurera un traitement mensuel au directeur rémunérant l'intégralité de ses activités administratives et artistiques au TJP. L'association s'engage à verser au directeur pour ses fonctions une rémunération globale approuvée par le Conseil d'administration.

Le TJP évitera que le directeur ait des charges extérieures qui seraient susceptibles d'entraver le bon fonctionnement de sa mission et veillera également à ce qu'il s'abstienne de toute absence prolongée et qu'il réside dans la zone d'implantation du TJP.

Hors droits d'auteur, lorsque le total des rémunérations tirées d'activités extérieures représentera plus de 50 % de sa rémunération annuelle au TJP, le montant de ce traitement devra être approuvé par le Conseil d'administration.

Le TJP remplira toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux, ainsi que les obligations comptables définies ci-après.

Le TJP s'engage à transmettre aux partenaires signataires de la présente convention les comptes rendus des Conseils d'administration.

ARTICLE 4 – CADRE GÉOGRAPHIQUE DE LA MISSION

Le cadre géographique comprend en priorité la ville de Strasbourg et son agglomération, le département du Bas-Rhin, la région Grand Est et les régions limitrophes en France, en Allemagne et en Suisse. Il est entendu que les tournées du TJP l'amènent à exercer une activité en France et à l'étranger.

ARTICLE 5 – LE DIRECTEUR

L'activité artistique du directeur s'exercera en priorité dans le cadre de la présente convention et des statuts et textes qui régissent le fonctionnement du TJP.

Le directeur est mandaté sur son projet artistique et culturel. Ce projet fait l'objet d'un réexamen et d'une reconduction formalisée tous les trois ans.

Le directeur est nommé par le Président du TJP sur proposition d'un comité de sélection qui peut être composé de représentants de l'État, de la Région, de la Ville et du Département. Sa nomination fait l'objet d'un agrément du (de la) Ministre de la Culture .

Outre la mission fondamentale de création, le directeur s'engage à définir notamment les orientations en matière de diffusion, de programmation de spectacles invités, d'articulation avec les centres dramatiques nationaux et régionaux, scènes nationales et compagnies, ainsi qu'en matière de formation.

Chaque année, le directeur élabore et exécute le programme d'activités annuel qui constitue la mise en application de son projet artistique et culturel. A cet effet, il établit un projet de budget prévisionnel soumis à l'approbation du Conseil d'administration du TJP et l'exécute dans le respect des règles et procédures qui régissent son fonctionnement.

La résiliation éventuelle de son contrat par le TJP, son employeur, pour des motifs ayant trait à la réalisation du projet artistique et culturel ou pour toute cause relevant du non-respect du droit du travail, du règlement interne, des règles de fonctionnement du TJP, fait l'objet d'une consultation préalable des partenaires. A défaut d'accord des partenaires dans un délai de 6 mois à compter de la première réunion de consultation, le TJP reprend sa liberté d'employeur.

En cas de départ volontaire du directeur, avant son terme, la convention serait automatiquement caduque. Dans cette situation, les partenaires financiers s'engagent à maintenir la pérennité des activités et conviennent de se réunir afin d'envisager les conditions du recrutement d'un nouveau directeur/directrice.

ARTICLE 6 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

6.1 Le coût total du projet sur la durée de la convention est évalué à 8 597 724€ TTC (huit millions cinq cent quatre vingt dix sept mille sept cent vingt quatre euros) conformément aux budgets prévisionnels joints en annexe III et aux règles définies à l'article 6.3 ci-dessous.

6.2 Les coûts annuels éligibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

6.3 Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui
 - respectent les conditions des paragraphes 4 et 5 de l'article 53 du règlement (UE) n°651/2014 ;
 - sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe III ;
 - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
 - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
 - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
 - sont dépensés par le bénéficiaire ;
 - sont identifiables et contrôlables.

6.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé visé à l'article 6.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires financiers par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel conformément à l'article 8 ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par les partenaires de ces modifications.

6.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 9. Cet excédent ne peut être supérieur à 10 % du total des coûts annuels éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

a) Pour l'État

7.1 Au titre du règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, l'État contribue financièrement au projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention.

La contribution de l'État est une aide au fonctionnement, au sens de l'annexe III de la présente convention et prend la forme d'une subvention. L'État n'en attend aucune contrepartie directe.

7.2 L'État contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 1 905 000 € (un million neuf cent cinq mille euros), au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de 8 597 724€ TTC (huit millions cinq cent quatre vingt dix sept mille sept cent vingt quatre euros) établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 6.1.

7.3 Pour l'année 2019, une subvention de 616 400 € est accordée au bénéficiaire :

Programme 131 / Création : 601 400 €,
Programme 224 / Transmission des savoirs : 15 000 €

Ce montant tient compte de la réserve de précaution (3%) appliquée sur les crédits du budget opérationnel de programme 131 du ministère de la Culture au titre de l'année 2019.

En cas de levée du gel budgétaire, ce montant pourra être abondé dans le cadre d'un avenant financier à la présente convention.

7.4 Pour les deuxième et troisième années d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières de l'État s'élèvent à :

- pour l'année 2020 :
 - Programme 131 : 620 000 €
 - Programme 224 : 15 000 €
- pour l'année 2021 :
 - Programme 131 : 620 000 €
 - Programme 224 : 15 000 €

Ces montants prévisionnels de subvention de l'État n'excluent pas la possibilité pour le bénéficiaire d'adresser des demandes d'aides complémentaires liées à des projets particuliers ou nouveaux n'entrant pas dans le cadre de la présente convention. Ces demandes feront l'objet d'une instruction par les conseillers sectoriels concernés et, le cas échéant, d'actes attributifs de subvention (arrêté ou convention financière annuelle) spécifiques.

7.5 Les contributions financières de l'État mentionnées aux paragraphes 7.3 et 7.4 ne sont applicables que sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits en loi de finances pour l'État ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 9 à 13 sans préjudice de l'application de l'article 15 ;
- La vérification par l'État que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 13, sans préjudice de l'article 6.4.

b) Pour la Région

7.6. Pour l'année 2019, une subvention globale maximale de 465 000 € (quatre cent soixante-cinq mille euros) est accordée par la Région Grand Est au titre de sa participation au projet artistique et culturel du TJP dont la création.

Cette somme est répartie comme suit :

- 315 000 € pour le projet artistique et culturel,
- 150 000 € affectés à la création, dont au moins 40 000 € au soutien financier des projets portés par les artistes et compagnies régionaux (coproductions, résidences de recherche, résidences de création).

7.7. Au titre des années 2020 et 2021, la Région déterminera son concours financier au vu des budgets prévisionnels et actualisés, du suivi réalisé dans les conditions prévues aux articles 1 et 7 et dans la limite des crédits votés au budget régional, dans le cadre de l'annualité budgétaire. Une convention financière bilatérale sera établie.

c) Pour le Département du Bas-Rhin

7.8. Le montant de la participation financière du Département aux activités du TJP est défini au regard du projet culturel et artistique présenté.

Pendant la durée de la convention, le Département s'engage à soutenir par une subvention annuelle la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'association tel que décrit dans l'annexe I.

Une subvention globale de 165 000€ (cent soixante-cinq mille euros) est accordée par le Département pour la période 2019-2021 sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au titre des exercices concernés

- pour l'année 2019, un montant de 55 000 €,
- pour l'année 2020, un montant de 55 000 €,
- pour l'année 2021, un montant de 55 000 €,

Cette subvention intègre les 55 000 € versés au titre de l'aide aux projets artistiques votés lors de la Commission Permanente du 4 mars 2019.

Les subventions pour les années 2020 et 2021 seront proposées au vote de la Commission Permanente après analyse du bilan de l'année écoulée réalisé dans les conditions prévues aux articles 1-6-8-9 de la présente convention et examen des budgets prévisionnels actualisés.

d) Pour la ville

7.9 Pendant la durée de la convention, la ville s'engage à soutenir par une subvention annuelle la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'association tel que décrit dans l'annexe I.

Une subvention globale de 3 510 000 € (trois millions cinq cent dix mille euros) TTC est accordée par la Ville pour la période 2019-2021 sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au titre des exercices concernés.

Cette somme est répartie comme suit :

- pour l'année 2019, un montant de 1 170 000 € TTC (un million cent soixante-dix mille euros),
- pour l'année 2020, un montant de 1 170 000 € TTC (un million cent soixante-dix mille euros),
- pour l'année 2021, un montant de 1 170 000 € TTC (un million cent soixante-dix mille euros),

La subvention relative à l'année 2019 a été approuvée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 18 décembre 2018.

Les subventions pour les années 2020 et 2021 seront proposées au vote du Conseil Municipal après analyse du bilan de l'année écoulée réalisé dans les conditions prévues aux articles 9 et 12 de la présente convention et examen des budgets prévisionnels actualisés.

7.10 Par ailleurs, la ville de Strasbourg met à disposition de l'association à titre gracieux des locaux situés à Strasbourg 1 rue du Pont Saint-Martin et 7 rue des Balayeurs, représentant une surface utile totale de 2881 m² et composés de :

- deux salles de spectacle
- des salles de répétition
- des loges

- deux espaces d'accueil
- une cafétéria
- une cuisine
- des bureaux
- des locaux techniques
- un appartement
- des chambres
- des sanitaires.

Cette mise à disposition représente une aide en nature évaluée en 2019 à un montant annuel de 327 540 € HT par an. Elle fait l'objet d'une convention spécifique.

ARTICLE 8 – MODALITÉS DE VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

8.1 Les contributions financières sont créditées au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de :

Titulaire du compte :	TJP
N° SIRET :	778 870 964 000 13
N° Identifiant Chorus :	1000033805
Établissement bancaire :	Caisse d'épargne
IBAN :	FR76 1670 5090 1708 7708 9823 062
BIC :	CEPAFRPP670

a) Pour l'État

8.2 L'État verse :

- Une avance de 300 700 € par convention financière en date du 29 mars 2019 ;
- Le solde d'un montant de 315 700 € après les vérifications réalisées par l'État conformément à l'article 9 et le cas échéant, l'acceptation des modifications prévue à l'article 6.4.

8.3 Pour les deuxième et troisième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de l'État, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement en loi de finances, est versée dans le cadre d'un avenant financier annuel liant exclusivement l'État et le bénéficiaire selon les modalités suivantes :

- Une avance dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 7.4 avant le 31 mars de chaque année, sans préjudice du contrôle de l'État conformément à l'article 13 ;
- Le solde annuel sous réserve du respect des conditions susmentionnées à l'article 7.5 et, le cas échéant, l'acceptation de la notification prévue à l'article 6.4.

8.4 La subvention est imputée sur les crédits ouverts au budget opérationnel de programme de la DRAC Grand Est - *Exercice 2019* :

- Programme 131, titre 6 fonctionnement, domaine fonctionnel 131-01-23, activité 012100010301 (Centres dramatiques nationaux et régionaux).
- Programme 224, titre 6 fonctionnement, domaine fonctionnel 224-02-21, activité 022400060801 (Pratiques artistiques et culturelles en temps scolaire).

L'ordonnateur secondaire délégué de la dépense est la directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est.

Le comptable assignataire est le directeur départemental des finances publiques de la Marne.

b) Pour la Région

8.5 Pour l'exercice 2019, le versement de la subvention s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Une avance de 50% en début d'exercice, sur présentation d'une demande écrite signée par le représentant légal de la structure bénéficiaire, accompagnée le cas échéant du projet et du budget pluriannuel actualisés ;

- Le solde annuel, sur présentation d'une demande écrite signée par le représentant légal de la structure bénéficiaire, d'un bilan quantitatif et financier provisoire de l'année écoulée mentionnant la totalité des aides à la création (bénéficiaires, opérations, montants), ainsi que des copies des documents de communication faisant apparaître le logo de la Région et la mention de son soutien.

Les justificatifs relatifs au montant minimal annuel de soutien financier de 40 000 € aux projets des artistes et compagnies implantés en région Grand Est, tel que prévu à l'article 7.7, seront joints.

Pour les exercices 2020 et 2021, le versement des subventions s'effectuera selon les règles en vigueur au moment de leur octroi.

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Régional.

c) Pour le Département du Bas-Rhin

8.6 Conformément au règlement financier du Département du Bas-Rhin, la participation financière au titre des exercices 2019, 2020 et 2021 fera l'objet d'un versement selon les modalités précisées dans la convention financière :

- un acompte de 50 % à l'issue de la validation de la présente convention par le Conseil Départemental du Bas-Rhin ;
- le versement du solde de 50 % au vu de la présentation du bilan comptable, du compte de résultat et du bilan d'activités de l'exercice N-1.

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Départemental du Bas-Rhin.

d) Pour la ville

8.7 La présente convention d'objectifs se traduit par une convention financière annuelle spécifique bilatérale définissant les modalités de l'intervention financière de la ville. Celle-ci fait suite à une demande de subvention écrite sur dossier cerfa disponible sur le site strasbourg.eu, demande devant être signée par le représentant légal de la structure bénéficiaire et transmise à la ville de Strasbourg - Direction de la culture avant le 30 septembre de l'année précédant l'exercice concerné.

Pour la ville de Strasbourg, le comptable assignataire de la dépense est le Receveur des Finances de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole.

ARTICLE 9 – JUSTIFICATIFS

Le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier (formulaire 15059*02). Ce document est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre l'administration et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;
- Les comptes annuels et, lorsqu'un texte législatif ou réglementaire l'impose, le rapport du commissaire aux comptes, le cas échéant, la référence de leur publication au *Journal officiel* ;
- Le rapport d'activité, le cas échéant.
- Tout autre document listé en annexe.

ARTICLE 10 – AUTRES ENGAGEMENTS

10.1 Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires financiers de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

10.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires financiers sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

10.3 Le bénéficiaire de cette subvention est tenu de faire figurer le logotype des partenaires financiers sur tous les supports de communication relatifs à l'opération subventionnée (dossiers de presse, programmes, affiches, cartons d'invitation, site internet...). A noter : l'ordre des logos qui doit apparaître est l'ordre protocolaire : État / Région / Département / Ville / autres partenaires. En cas de mention typographique, il est possible d'ajouter la mention "*Avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est, de la Région Grand Est, du Conseil Départemental du Bas-Rhin et de la ville de Strasbourg*".

Les logos et la charte graphique de la DRAC sont à télécharger sur le lien :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/Aides-et-demarches/Telecharger-le-logo>.

10.4 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission européenne.

ARTICLE 11 – SANCTIONS

11.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par le bénéficiaire sans l'accord écrit des partenaires financiers, ceux-ci peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

11.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné à l'article 9 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut également entraîner la suppression de l'aide.

11.3 Les partenaires financiers informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 12 – ÉVALUATION ET COMITE DE SUIVI

12.1 L'évaluation porte notamment sur la réalisation du projet et, le cas échéant, sur son impact au regard de l'intérêt général.

Le bénéficiaire s'engage à fournir, au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet dans les conditions précisées en annexe II de la présente convention.

Les partenaires financiers procèdent à la réalisation d'une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

12.2 Il est créé un comité de suivi, composé de représentants de l'État (ministère de la culture, Délégation générale de la création artistique, Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est) et des partenaires signataires de la présente convention.

Le comité de suivi est une instance technique qui a pour vocation de suivre l'exécution de la présente convention. Il permet de mener des débats contradictoires et éventuellement proposer des réajustements ou des orientations nécessaires.

Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier de l'association ainsi que de la situation de l'emploi.

Il se réunit au minimum deux fois par an à l'initiative de l'association ou de l'un des partenaires de la présente convention. Les documents de la séance sont adressés aux partenaires dans un délai raisonnable, avant la séance. Un compte-rendu de la séance, rédigé par les services du CDN, sera adressé à l'ensemble des membres.

Le comité de suivi pourra en tant que de besoin, et sous réserve de l'accord de tous les partenaires, associer des personnalités extérieures.

ARTICLE 13 – CONTRÔLE DES PARTENAIRES FINANCIERS

13.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires financiers. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

13.2 Les partenaires financiers contrôlent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Ils peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 6.5, dans la limite du montant prévu à l'article 6.1 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 14 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 12 et aux contrôles de l'article 13.

ARTICLE 15 – AVENANTS

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires financiers et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 16 – ANNEXES

Les annexes I, II et III font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 17 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 18 – RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à, le
(en cinq exemplaires)

Pour le bénéficiaire,
L'Association TJP,
Le Président,

Pour l'État,

Stéphane BOSSUET

Le Directeur,

Pour la Région

Renaud HERBIN

Pour le Département du Bas-Rhin,
Le Président,

Pour la ville,

ANNEXES

ANNEXE I

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

ANNEXE II

INDICATEURS D'ÉVALUATION

ANNEXE III

BUDGETS PRÉVISIONNELS 2019-2021

TJP – Centre dramatique national Strasbourg – Grand Est

Direction : Renaud Herbin

Projet 2019/2021

2012/2018, retour sur les résultats des deux premiers mandats	2
2019/2021, la dynamique du troisième mandat : l’affirmation d’un prototype	3
La scène Corps-Objet-Image pour toutes les générations	4
A. LE CDN, LIEU DE PRODUCTION AU SERVICE DE LA CREATION	6
1. Les productions du CDN	6
Evolution de la stratégie de production du CDN	
2. Le partage de l’outil de production	8
Les artistes associés au projet : la plateforme COI	
Les principaux modes d’accompagnement	
Déploiement des résidences sur le territoire	
Le conseil aux artistes sur l’ingénierie de leurs projets	
3. La présence dynamique des artistes au sein du projet du CDN	13
Veille spécifique sur les artistes et compagnies de la région	
Les Week-End au cœur du projet	
Le CDN et l’émergence : les Rencontres Internationales Corps-Objet-Image	
Le Pôle Ressource COI	
4. Le CDN, au cœur des réseaux professionnels	15
B. LE CDN, LIEU DE DIFFUSION AU SERVICE DU PUBLIC	17
1. Une programmation riche et diversifiée	17
Le CDN s’adresse à toutes les générations	
Les Giboulées – Biennale internationale Corps-Objet-Image	
La programmation en lien avec d’autres structures culturelles	
La programmation en langue allemande	
La programmation Hors-les-murs du CDN en partenariat	
2. Le CDN, un théâtre ouvert	19
L’élargissement du public	
Une politique pour une accessibilité plus grande	
Le Club des spectateurs	
La politique de communication et de partenariat presse	
3. Le CDN, un projet d’expérimentation partagée	21
L’action artistique : l’artiste au cœur du territoire	
Les Chantiers COI, faire l’expérience du théâtre autrement	
Les actions d’accompagnement	
C. PRENDRE SOIN DE L’INSTITUTION	24

2012-2018

retour sur les résultats des deux premiers mandats

Le repositionnement du CDN réussi

des spectacles en phase avec les esthétiques d'aujourd'hui

La réorganisation profonde nécessaire en interne

une équipe stabilisée au service du projet

La politique envers le public porte ses fruits

un taux de fréquentation en constante augmentation

Le CDN, un outil partagé et stimulant pour la création régionale et pour la profession

l'accompagnement du paysage artistique au quotidien

La reconnaissance nationale et internationale du projet du CDN

les missions de recherche et de production placent le CDN en chef de file
dans le secteur des arts de la marionnette

L'affirmation de la démarche artistique de son directeur

les productions du CDN tournent à l'échelle nationale et internationale, s'inscrivent dans des réseaux
diversifiés, génèrent des fonds propres en très nette progression

2019-2021

la dynamique du troisième mandat : l'affirmation d'un prototype

Si les exigences du cahier des charges du CDN sont largement comblées, Renaud Herbin et l'équipe du CDN entendent, à l'occasion de ce troisième mandat, franchir une nouvelle étape du développement du projet :
explicitier les outils et les valeurs élaborés depuis 2012.

Le CDN, laboratoire de formes

Par son discours et les nombreux dispositifs d'expérimentation qu'il génère, le projet Corps-Objet-Image modifie en profondeur les pratiques artistiques. Il s'agit de continuer à affirmer le rôle structurant du CDN au sein des artistes de la plateforme COI, et des réseaux professionnels (lieux et festivals) par un positionnement stratégique choisi ; de renforcer la capacité de production et de visibilité du CDN, notamment par l'affirmation de la démarche de création de Renaud Herbin.

Le CDN, lieu d'invention de la relation au public et au territoire

Le projet du CDN invite la population à faire l'expérience sensible du théâtre autrement. Les parcours de spectateurs et les logiques de partenariats sont favorisés par de nombreuses actions artistiques. L'équipe du CDN invente des outils en phase avec les démarches d'artistes, afin de poursuivre le mouvement entamé de compréhension et de reconnaissance publique du projet Corps-Objet-Image.

Le CDN, prototype d'une institution, la dimension Recherche & Développement revendiquée

La réflexion sur l'implication des salariés et des usagers engage le CDN dans une démarche d'expérimentation au cœur même des modes de gouvernance et de management. Le décloisonnement et l'ouverture à d'autres secteurs, d'autres champs de pensée et d'action (monde scientifique, monde de l'entreprise et de l'économie) s'affirment.

Le CDN comme ressource

Le pôle Ressource Corps-Objet-Image du CDN accompagne la dynamique artistique et contribue à la lisibilité et au rayonnement durable du projet. Dès 2019, le CDN souhaite consolider cette dimension transversale par la création d'un service, permettant une réorganisation et une optimisation des forces humaines en présence. Adèle Lhoutellier (ex co-responsable du service Relation avec le public et Action artistique) en deviendra la responsable.

LA SCENE CORPS-OBJET-IMAGE

POUR TOUTES LES GENERATIONS

« Ce que la marionnette nous enseigne, c'est l'art de l'articulation. Espace vacant qui rend possible le mouvement : les membres se mettent à jouer entre eux, se coordonnent, des trajectoires se dessinent. L'impulsion initiale est relayée et développée à l'infini par les aléas et les désirs de chacun des segments. »

Renaud Herbin

Le projet du Centre dramatique national de Strasbourg Grand Est a l'ambition de se définir comme :

- **un lieu de désir et de vitalité artistique**, abordant les questions d'aujourd'hui, affirmant sa dimension contemporaine, encourageant l'invention et les initiatives transversales ;
- **un lieu porté et brassé par les artistes** qui, à partir de la puissance de leurs imaginaires, proposent des alternatives aux modes usuels de pensées et d'actions ;
- **un lieu qui s'adresse à tous les publics** quels que soient l'âge et l'origine sociale ou géographique, avec qui s'inventent de nombreuses formes d'approche et de partage de l'œuvre artistique ;
- **un lieu qui s'appuie sur un tissu de partenariats** autour de projets d'artistes, posant le socle d'une inscription territoriale forte et durable.

QUALIFIER LES ARTS DE LA MARIONNETTE CONTEMPORAINE :

LE PROJET CORPS-OBJET-IMAGE

Définir aujourd'hui le CDN de Strasbourg Grand Est comme **un pôle européen de création artistique pour les arts de la marionnette** marque la volonté d'en faire un acteur incontournable dans le paysage culturel actuel au niveau du territoire local, national et international. Il s'agit d'un projet au service de la profession et du public.

Les arts de la marionnette contemporaine questionnent les **écritures d'aujourd'hui** et proposent de nouvelles modalités de représentation, déploient une richesse infinie de

formes qui, tout en s'appuyant sur des histoires et des techniques souvent ancestrales, s'actualisent, se renouvellent et nous surprennent.

Le projet du CDN de Strasbourg Grand Est vise à reconsidérer les pratiques artistiques engageant l'**objet** par jeux d'éclairages mutuels avec celles du **corps** et du mouvement, des arts visuels et de l'**image**. Il s'agit d'élaborer des articulations inattendues, de proposer des variations à nos façons de percevoir, à partir de cette triangulaire *Corps-Objet-Image*.

Formulées ainsi, loin d'une approche strictement disciplinaire, ces problématiques artistiques déplacent les repères habituels et invitent largement artistes et public de tous horizons à s'engager dans un champ esthétique riche par sa multiplicité.

La légitimité et la visibilité de ces pratiques liées de près ou de loin aux arts de la marionnette seront renforcées en affirmant le CDN de Strasbourg Grand Est comme :

- Un outil de travail et d'accompagnement partagé pour les artistes confirmés comme pour les démarches émergentes :
politique de production ;
- Un espace de création et de présentation des œuvres majeures qui nous touchent et nous déplacent :
politique de diffusion ;
- Un lieu ressource et un espace d'expérimentation, de confrontation et d'échanges, stimulant et engageant pour le public et pour les artistes :
politique de recherche et de développement.

Les artistes créent au CDN et posent des actes fondateurs. Certains d'entre eux n'hésitent pas à inscrire leur démarche au contact de partenaires et de personnes croisés à Strasbourg et dans le Grand Est, et contribuent à donner sa forme au projet du CDN.

De l'échelle du quartier à celle de l'Europe, des arts de la marionnette à l'ensemble des écritures contemporaines, des plus petits aux plus grands, le CDN est le carrefour d'histoires et de géographies en mouvement, un lieu de vie effervescent traversé par tous.

A. LE CDN, UN LIEU DE PRODUCTION AU SERVICE DE LA CREATION

La production est une des premières missions d'un centre dramatique national. Le projet de Renaud Herbin a montré que l'outil CDN est réellement partagé. Il compte poursuivre et intensifier cet engagement auprès des artistes et de la profession.

1. Les productions du CDN

La dynamique de production et de diffusion du CDN est très prononcée depuis le début du second mandat et demande à être confirmée et renforcée.

Depuis 2016 et la création de son solo **Milieu** aux Giboulées, Renaud Herbin ne cesse d'affirmer la singularité de sa démarche artistique, se réappropriant les enjeux fondamentaux de la marionnette contemporaine, qu'elle soit figurative ou non.

La vie des formes, en collaboration avec la romancière Célia Houdart, marque sa présence au Festival d'Avignon. La création de **Wax** inscrit durablement son empreinte dans le réseau jeune public. La pièce **At the still point of the turning world** affirme la dimension chorégraphique de son travail et son inscription dans les réseaux généralistes.

Au cours du troisième mandat, Renaud Herbin entend créer deux pièces principales : un format tout public à partir de 3 ans en 2019 et une grande forme avec 5 interprètes en 2021. La dynamique de création et de visibilité du CDN sera entretenue par la création supplémentaire de deux pièces courtes et légères. Ces impromptus sont envisagés comme des ouvertures vers d'autres réseaux : musical (création Musica 2019) et chorégraphique (impromptu Giboulées 2020).

Milieu augmenté (titre provisoire) 2019

Création d'un concert manipulé, en collaboration avec Philippe Le Goff (Césaré – Reims)

Production CDN & le Festival Musica 2019

Premières au Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes Charleville-Mézières 2019

A l'initiative du Festival Musica, Renaud Herbin entame une nouvelle collaboration avec le compositeur-interprète Philippe Le Goff, également directeur du Centre National de Création Musicale Césaré à Reims. A la lisière de la performance de manipulation et du concert, cette création propose un voyage sonore et visuel au cœur de la matière. Elle sera présentée en diptyque avec Milieu.

Le CDN et Musica envisagent de créer une Société en participation (SEP) afin d'affirmer l'endroit de leur collaboration et d'en assumer ensemble les risques et les bénéfices.

Création 3+ (titre en cours) 2019

Spectacle tout public à partir de 3 ans / 40 minutes

Coproduction (en cours) : Ma – Scène nationale de Montbéliard, Théâtre Rivoli – Porto (P)

Création novembre 2019

Conception : Renaud Herbin

En collaboration avec Anne Ayçoberry

Jeu : 2 interprètes

Formes et matières : Gretel Weyer

Espace : Mathias Baudry

Lumière : Fanny Bruschi

Son : Morgan Daguene

« J'ai le désir de créer un nouveau spectacle tout public à partir de 3 ans. Je souhaiterais aborder la question du corps en devenir et de sa représentation. Quelle image a-t-on de son propre corps, notamment quand il est en transformation ? J'aimerais aborder l'enjeu philosophique de la métamorphose : l'identité. Un enfant est déjà confronté à cette incertitude du corps et du langage. Puisqu'il est difficile de se représenter soi-même, ce sujet est le lieu privilégié de toutes les fantaisies. » Renaud Herbin

Impromptu Giboulées 2020

Conception et chorégraphie : Renaud Herbin et Julie Nioche

Jeu : Renaud Herbin

Avec un musicien en direct

Création 2021

Spectacle grand format à partir de 8 ans / 60 minutes

Conception : Renaud Herbin

2 interprètes marionnettistes

2 interprètes danseurs ou circassiens

1 interprète musicien

Marionnettes à fils et mannequins

Espace : Mathias Baudry

La création 2021 engagera sur un grand plateau une équipe élargie d'interprètes. Au service d'une écriture visuelle et sonore, Renaud Herbin compte poursuivre ses préoccupations autour de la fabrique de l'image : représentation du corps vivant au regard d'un corps modifié par des formes marionnettiques.

Evolution de la stratégie de production du CDN

Le répertoire en tournée :

Les formats longs
At the still point of the turning world (2018)
Création 2021

Le réseau Jeune public
Wax (2016)
La nouvelle création 3+ (2019)

Les impromptus et formats légers
Milieu (2016) et Milieu augmenté (2019)
Impromptu 2020

Les forces concentrées du CDN sur les productions de son directeur permettent d'abonder dans le sens de son rayonnement et de son équilibre budgétaire interne.

Les créations de Renaud Herbin (notamment la création 2021), et celles que le CDN portera en production déléguée, devront continuer de développer des partenaires conséquents, tels des scènes nationales, des centres dramatiques nationaux et des festivals d'audience nationale et internationale.

L'objectif majeur des années 2019/2021 est de développer ces partenariats financiers ainsi que la diffusion des productions du CDN dans des lieux, permettant ainsi une réelle visibilité. La diversité des formes et des formats rend la stratégie de production et de diffusion très ciblée en fonction des réseaux et des opportunités. Il s'agit de renforcer les ressources propres du CDN et ce n'est qu'à cette condition que le TJP Centre dramatique national Strasbourg - Grand Est pourra vraiment se situer à la hauteur de ses ambitions.

2. Le partage de l'outil de production

Les premiers acteurs du projet du CDN sont les artistes. Leur rôle et leur responsabilité dans l'institution sont interrogés en profondeur, en précisant les modalités de leur présence et de leur implication. Etre à l'écoute de leurs nécessités et inventer les façons les plus justes d'y répondre est indispensable pour que, de cette présence agissante, naissent des interactions durables avec le projet du théâtre, son équipe, le public et ses partenaires sur le territoire.

Le CDN est le témoin d'un paysage artistique qui puise dans la relation à la matière, à l'objet ou à la marionnette les fondements de sa démarche. Unique CDN sur le territoire national dirigé par un marionnettiste, il impulse une profonde dynamique à l'ensemble de la profession des arts de la marionnette.

Une plateforme artistique autour des problématiques Corps-Objet-Image se dessine et assure la clarté du projet du CDN.

La plateforme Corps-Objet-Image, au centre de la création contemporaine :
réinventer l'imaginaire de la profession des arts de la marionnette

La représentation symbolique liée aux arts de la marionnette est en profonde mutation. La pleine reconnaissance professionnelle des arts de la marionnette s'affirmera par la capacité, en premier lieu des artistes eux-mêmes, à ré-envisager leurs propres références et méthodes de création. Il est nécessaire et urgent d'accompagner et de stimuler les artistes, afin qu'ils saisissent les enjeux de ces évolutions.

Les pratiques des arts de la marionnette ne se cantonnent pas aux approches et dénominations disciplinaires. Bien au contraire, arts du croisement et de l'hybridation par essence, elles puisent leur force dans une posture de l'interaction entre les arts. Le CDN doit permettre la plus grande ouverture et interférence avec les champs du corps et du mouvement, de l'image, du son, de la performance, porteurs d'autres modes de pensées, d'autres processus et d'autres esthétiques.

Le CDN accompagne les artistes qui font la marionnette contemporaine. Mais il leur permet également de côtoyer des artistes d'horizons différents. La plateforme pourrait être schématiquement décrite comme suit :

- des artistes qui ont déjà accès aux réseaux nationaux et internationaux tels que Bérandère Vantusso, Gisèle Vienne, Yngvild Aspeli, Elise Vigneron, Ezéchiel Garcia-Romeu, Nicole Mossoux, Jean-Pierre Larroche, Alice Laloy, Patrick Sims, Amit Drori, Uta Gebert et bien d'autres ;
- des artistes aux démarches en train de s'affirmer : Carine Gualdaroni, Simon Delattre, Tim Spooner, Aurélie Morin, Cristina Iosif, Paulo Duarte, David Girondin Moab, Pierre Tual, Michael Cros, Julika Mayer, et bien d'autres ;
- des artistes aux démarches affirmées qui stimulent la profession des arts de la marionnette : Pierre Meunier, Aurélien Bory, Phia Ménard, Miet Warlop, Christian Rizzo, Philippe Quesne, Adrien Mondot, Julie Nioche, Etienne Saglio, et bien d'autres.

Le CDN constitue un maillon essentiel pour permettre à ces artistes de poser des gestes marquants et d'accéder aux réseaux labellisés nationaux.

La plateforme Corps-Objet-Image au centre de l'institution

La force et la responsabilité d'une institution telle que le CDN est d'engager une conscience collective des artistes de la plateforme COI par des jeux d'interactions.

La notion de parcours d'artistes au sein du CDN est privilégiée. Certains artistes présentent

plusieurs formes pendant une saison ou bien d'une saison à l'autre. Ils participent aux espaces de recherche, de ressource et de formation professionnelle (cf partie A.3 La présence dynamique des artistes au sein du projet du CDN) et déclinent leur présence autour d'actions artistiques (cf partie B.3 Le CDN, un projet d'expérimentation partagée).

La fidélité des collaborations avec les artistes de la plateforme permet une meilleure connaissance mutuelle au service de la qualité de leur implication dans la vie du CDN. Le public se familiarise avec leurs démarches et les partenariats spécifiques sur le territoire s'inventent et se précisent au fil des projets.

Complémentairement, le CDN s'engage à soutenir certaines démarches de manière plus significative (productions majoritaires, fortes coproductions) parce qu'elles arrivent à maturité et qu'elles demandent à se déployer. Ces engagements s'organisent sur plusieurs saisons pour un même artiste.

Enfin, les artistes de la plateforme COI portent régulièrement un regard sur l'institution CDN au sein du Conseil des orientations. Ils s'approprient ainsi les problématiques de gouvernance (cf partie C. Prendre soin de l'institution).

Les principaux modes d'accompagnement

Le CDN déploie différents modes d'accompagnements des artistes : production majoritaire ou coproduction, résidences de création, accueil en diffusion dans la saison ou lors de la Biennale Les *Giboulées* (au CDN ou hors-les-murs).

Pour être au plus près de leurs nécessités, le CDN leur propose, en complément, d'autres espaces comme la résidence de recherche (pour les débuts de projet), la présentation de projets en cours d'élaboration, l'invitation à des temps de rencontres inter-artistes (par exemple les *Parcours Pros*), et des temps de formation professionnelle (par exemple le stage AFDAS).

Chacun de ces modes d'accompagnements implique un réel investissement financier de la part du CDN avec a minima la prise en charge de salaires, frais de transport, d'hébergement et de restauration des équipes artistiques.

Les projets et artistes accompagnés en production, sont les choix de Renaud Herbin, en fonction de la manière dont ces artistes questionnent la place de la marionnette contemporaine dans leurs projets, à travers la relation Corps-Objet-Image.

Les **productions majoritaires** sont des productions pour lesquelles le CDN intervient comme co-producteur le plus important financièrement. Elles comptent à ce jour pour la période 2019-2021 les deux créations de Renaud Herbin :

- > Spectacle 3+ / Création automne 2019
- > Spectacle grand format / Création 2021

La liste des projets d'artistes accompagnés en production majoritaire sur ce nouveau mandat ne sera connue qu'une fois les budgets de production bouclés. D'ores et déjà :

- > Solo capture / La Métacarpe / **Michael Cros** / résidences et création octobre 2019
- > RIDE / Création JP / **Carine Gualdaroni** / résidences et création janvier 2021

Les **coproductions** de spectacles permettent d'accompagner des projets en lien avec d'autres structures de production. Le montant minimum d'une coproduction se situe autour de 8000 euros. En relation à l'échelle des projets accompagnés, il apparaît que la majorité des coproductions s'élève à un niveau de 10000 à 12000 euros. Pour les saisons à venir, le CDN s'est engagé auprès de :

- > Ora / **Vania Vanneau** / avril 2019
- > Psaumes / **Laura Fedida** / création septembre 2019
- > Et mon corps inondé / **Marta Pereira** / création septembre 2019
- > Natchav / **Les ombres portées** / création décembre 2019
- > A poils / **Alice Laloy** (résidence nov 19) / création février 2020
- > La foutue bande / **Yvan Corbineau** / résidence + création novembre 2020
- > Vague intérieur vague / **Julie Nioche** / résidence décembre 2019 + accueil en 2020
- > Le gonze de Lipophile / **David Séchaud** / Cie placement libre / résidence création automne 2020

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les **résidences de recherche** sont des temps de travail préparatoires aux créations. Les artistes posent des hypothèses artistiques en dehors de la nécessité directe de production. Le coût moyen d'une résidence de recherche s'élève à 5000 euros (salaires, transport, hébergement, restauration des équipes). En 2019, plusieurs artistes seront accueillis sur des résidences de recherche :

- > Andere / **Paulo Duarte**
- > Touchées / **Pauline Leurent** / **Myriam Colin** / **Olivier Touratier**
- > Dénivelés / Collectif Milieu de terrain / **Clémentine Cluzeaud** et **Floriane Jean**
- > Et mon corps inondé / **Marta Pereira**

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les **résidences de création** correspondent à l'accueil d'une équipe artistique pendant le temps des répétitions d'un projet. Le spectacle, une fois abouti, est accueilli en diffusion. La durée des résidences varie en fonction de la nécessité des compagnies.

Le CDN met à disposition l'outil, tant sur les plans logistiques (hébergements), techniques (montage et recherche), humains (soutiens et conseils) et financiers (frais de production, salaires et transports). Le coût d'une résidence de création peut être complété par un apport en coproduction.

L'occupation des espaces du CDN par des artistes en recherche ou en création est très soutenue (pour mémoire, 116 jours de résidence d'artistes au CDN sur la saison 1819). Elle garantit la vitalité du lieu et permet de nombreuses interactions avec le public et le territoire.

En 2019 et 2020, les projets suivants bénéficieront de résidences de création :

- > Solo capture / La Métacarpe / **Michael Cros** / mai 2019
- > Psaumes / **Laura Fedida** / mai 2019
- > A poils / **Alice Laloy** / novembre 2019, à confirmer
- > Vague intérieur vague / **Julie Nioche** / décembre 2019
- > RIDE / Création JP / **Carine Gualdaroni** / printemps 2020
- > Le gonze de Lipophile / **David Séchaud** / Cie placement libre/ printemps 2020
- > La foutue bande / **Yvan Corbineau** / automne 2020

Les projets pour les saisons suivantes ne sont pas encore déterminés.

Déploiement des résidences sur le territoire

Le CDN souhaite poursuivre son inscription sur le territoire départemental et régional. Quand les formes et les projets artistiques le nécessitent, des résidences sont proposées aux structures partenaires implantées sur le territoire.

Ces projets prennent appui sur les réalités des partenaires et visent à impulser et à créer les conditions de développement durable sur le territoire.

A ce jour, nous distinguons :

> Des résidences en concertation avec des équipements culturels

En fonction de l'avancée et de la nécessité des projets artistiques, des partenariats peuvent s'établir avec des structures culturelles tant sur l'Eurométropole qu'en région.

Le parcours d'un artiste au sein de plusieurs lieux peut lui permettre d'asseoir sa démarche et/ou d'enclencher de nouvelles collaborations.

Ces résidences en concertation ne sont pas modélisables car elles dépendent du projet de l'artiste, de ses besoins et des moyens de chaque structure concernée.

> Des résidences hors les murs, en zone rurale avec des acteurs locaux

L'implication du CDN sur ces territoires favorise le parcours des artistes par leur inscription dans des contextes spécifiques. Elle engage aussi le parcours du spectateur, souvent éloigné des structures culturelles pour des raisons sociologiques ou géographiques.

Ces résidences doivent constituer des occasions de rencontrer les artistes autrement, dans une plus grande proximité. Il est souhaitable que ce travail de terrain, concerté avec les acteurs locaux débouche sur des dispositifs pérennes qui pourraient profiter à d'autres projets.

> **Des accueils Hors-les-murs** (cf partie B. La programmation Hors-les-murs du CDN). Envisagés en concertation avec des réseaux déjà en place, le CDN propose à des structures partenaires (bibliothèques, collèges, lycées, CFA, hôpitaux...) l'accueil de spectacles sur des territoires géographiquement éloignés du CDN ou vers des publics dits empêchés.

Le conseil aux artistes sur l'ingénierie de leurs projets

Un engagement fort du CDN porte sur le conseil aux artistes sur le développement de leurs projets : choix artistiques et stratégiques, mise en réseau, structuration de compagnies. Ce conseil sur l'ingénierie des projets est conséquent par l'attention qu'il demande à chacun des artistes, par le temps consacré à l'expertise de chacune des situations et aux discussions nécessaires aux prises de conscience et de décision.

3. La présence dynamique des artistes au sein du projet du CDN

Le projet du TJP Centre dramatique national Strasbourg – Grand Est compte créer une dynamique de travail durable pour les artistes concernés par la relation du corps, des objets et des images. Le CDN devient **un espace de gravitation et de confrontation** : les artistes y trouvent les moyens de leur propre travail, mais aussi la possibilité de se rencontrer et d'interagir. Plusieurs cercles d'artistes se croisent sur des temporalités singulières, viennent nourrir le projet, et plus largement constituer les conditions décisives de l'évolution qualitative de la profession.

La formation continue et la veille spécifique sur les artistes de la région

En partenariat avec l'Agence Culturelle du Grand Est, le CDN propose aux artistes de la région quatre **Parcours Pro** par saison. La rencontre avec un artiste confirmé (*workshop* de deux jours), est suivie d'un temps de confrontation entre participants (*Labo de quatre jours* sans l'intervenant), et se finalise par un retour d'expérience pendant les *Week-End* (en présence de l'artiste intervenant). Ces *Parcours Pros* permettent de générer une dynamique artistique régionale par la connaissance mutuelle des équipes, par la possibilité pour elles de rencontrer les réseaux professionnels.

De plus, le CDN a mis en place la **pratique hebdomadaire de l'interprète** chaque vendredi matin, destinée aux artistes de la région souhaitant entretenir leur outil de travail. Ces pratiques sont devenues des espaces d'interactions entre artistes. Elles se tiennent au CDN et sont portées en collaboration avec le Théâtre National de Strasbourg et Pôle Sud, CDCN.

Enfin, d'autres **temps de formation continue** sont parfois proposés en partenariat avec des organismes comme l'AFDAS, ou d'autres structures de formation.

Soucieux de créer un climat de travail et d'échange, Renaud Herbin s'engage parallèlement à rencontrer toute compagnie de la région qui le souhaite. Une réunion mensuelle en présence de Virginie Longchamp de l'Agence Culturelle du Grand Est permet l'échange d'informations sur les actualités des équipes artistiques régionales.

Les Week-End, au cœur du projet

Trois ou quatre fois par saison, les *Week-End* permettent au public d'accéder aux coulisses du projet du CDN : l'opportunité de découvrir et de rencontrer des artistes autrement : spectacles, retours d'expériences de *Chantiers COI* et de *Parcours Pro, Clubs* de spectateurs, atelier-rencontre et temps de réflexion...

Les Week-End rendent visible, sur des temps concentrés, la dimension de recherche et de création du CDN. C'est l'occasion pour le public d'échanger et d'apprendre à mieux connaître ses composantes du projet, par une diversité d'approches sur un temps concentré.

La Revue Corps-Objet-Image

La *Revue Corps-Objet-Image* encourage l'appropriation de ces données par des artistes et des chercheurs, en capacité de produire une matière critique et réflexive au service des arts de la marionnette, véritable observatoire des pratiques engageant la relation Corps-Objet-Image. La revue est thématisée.

Revue COI 01/2015 : *Infra, l'en deçà du visible*

Revue COI 02/2016 : *Alter, l'autre de la matière* (sortie à la Biennale 2016)

Revue COI 03/2018 : *Ré-animation* (sortie à la Biennale 2018)

Revue COI 04/2020 : *Théâtres de l'attention* (sortie à la Biennale 2020)

Revue COI 05/2021 : (thématique à venir)

Le CDN et l'émergence : les Rencontres Internationales Corps-Objet-Image

Le TJP Centre dramatique national Strasbourg - Grand Est est soucieux de l'intégration des artistes émergents dans les réseaux professionnels. Les élèves actuels et les jeunes diplômés des Ecoles d'Art constituent le vivier du paysage artistique de demain. Il apparaît essentiel de leur proposer un espace de rencontre avec le projet artistique du CDN, décloisonnant ainsi les approches disciplinaires.

En avril 2019, la quatrième édition des "*Rencontres Internationales Corps-Objet-Image* " rassemble :

- l'École Supérieure Nationale des Arts de la Marionnette de Charleville-Mézières
- la Staatliche Hochschule für Musik und Darstellende Kunst (Figurentheater) de Stuttgart
- l'École Supérieure d'Art Dramatique du Théâtre National de Strasbourg
- la Haute Ecole des Arts du Rhin,
- la Faculté des Arts de l'Université de Strasbourg
- le Centre National des Arts du Cirque de Châlons en Champagne
- l'École du Théâtre visuel de Jérusalem
- le Master Exerce du Centre Chorégraphique National de Montpellier
- le Master SPEAP – Expérimentation en Arts et en Politique de l'École d'Affaires Publiques de Sciences Po Paris
- la Haute Ecole pour l'art dramatique Ernst Bush de Berlin
- l'Académie des Arts Performatifs de Prague
- l'Université des Arts – Central Saint Martins de Londres

Pendant une semaine, plus de 70 participants se rencontrent sous forme de laboratoires, temps de confrontations et d'éclairages mutuels. Un événement placé sous le signe de la découverte et de l'échange, ouvert au public et aux professionnels.

Les Rencontres Internationales s'inscrivent sur le territoire grâce à des collaborations avec les structures participantes telles que le Théâtre National de Strasbourg, la Haute Ecole des Arts du Rhin, l'Université de Strasbourg, mais aussi le Jardin des sciences.

En 2021, les cinquièmes Rencontres Internationales Corps-Objet-Image seront l'occasion de développer les partenariats institutionnels, et d'étendre la mise en réseau des jeunes artistes. Le concept de la manifestation a fait ses preuves. L'objectif affiché sera celui d'une meilleure répartition des charges.

4. Le CDN, au cœur des réseaux professionnels

Le CDN et le réseau « arts de la marionnette »

Le CDN est unique en France. La responsabilité qu'il porte vis à vis du monde des arts de la marionnette le positionne comme un acteur essentiel de la profession.

Partenaire indispensable de l'École Supérieure Nationale des Arts de la Marionnette de Charleville-Mézières, le CDN accompagne de nombreux diplômés, grâce aux résidences de recherche (pour initier et fortifier de nouvelles démarches), à de nombreux contrats de coproductions et d'accueils (pour professionnaliser les compagnies), aux Rencontres internationales COI (pour faire interagir les diplômés avec ceux d'autres écoles d'art)

De façon complémentaire, les missions liées à la recherche de l'Institut International de la

Marionnette s'articulent pleinement avec les problématiques du pôle ressource du CDN.

Par ailleurs, le CDN est très impliqué dans la vie de l'association THEMAA qui représente les artistes marionnettistes français, ainsi que dans l'association Latitude Marionnette qui regroupe l'ensemble des lieux et festivals sur le territoire national (notamment les scènes conventionnées marionnette).

Le CDN est un maillon essentiel dans la chaîne d'accompagnement des artistes des arts de la marionnette. Il est le seul lieu disposant de réels moyens de production. Le CDN irrigue donc le paysage et tisse avec le réseau des liens stimulants pour les artistes et pour les lieux. L'enjeu à venir pour le CDN est d'intensifier les relations à l'intérieur du réseau spécialisé « arts de la marionnette » pour l'accompagner et participer à sa structuration.

L'objectif du troisième mandat est aussi de formaliser le réseau constitué des scènes marionnettes européennes qui sont en capacité de production équivalentes au CDN, particulièrement avec l'Allemagne (Erlangen, Halle, Berlin, Stuttgart, Bochum, Magdeburg), la Suisse (Baden, Neuchâtel), la Slovénie (Ljubljana).

Le CDN acteur décisif de la région Grand-Est

De façon unique en France, la région Grand-Est bénéficie d'un puissant regroupement d'acteurs importants de la filière des arts de la marionnette. Leurs missions complémentaires sont :

- Le TJP - CDN Strasbourg – Grand-Est (mission production et diffusion)
- L'IIM et l'ESNAM à Charleville-Mézières (mission recherche et formation)
- Le FMTM de Charleville-Mézières (mission diffusion à l'échelle mondiale)
- Le Jardin parallèle à Reims – lieu de fabrique (mission création et compagnonnage)

L'objectif immédiat est d'affirmer cet axe Strasbourg-Reims-Charleville-Mézières par la capacité à dialoguer et à formaliser les partenariats déjà à l'œuvre.

Le CDN est aussi très attentif aux créations de l'espace transfrontalier des voisins belges, suisses, allemands et luxembourgeois, tant sur le volet production que sur celui de la diffusion.

Le CDN et les réseaux nationaux

Les ressources spécifiques de production et d'accompagnement de la création permettent au CDN de tisser des liens avec le réseau national, notamment celui des scènes nationales et des centres dramatiques nationaux. Il s'agit de multiplier les opportunités d'affirmer les pratiques des arts de la marionnette au sein des réseaux généralistes. Il en va de la notoriété du CDN et de toute une profession.

Parallèlement, le CDN s'investit dans l'association Quint'est en tant que membre du bureau, ce qui lui permet d'entretenir le lien avec le réseau du Grand Est, en accompagnant des artistes soutenus en production dans le réseau plus généraliste.

De la même façon, le CDN s'inscrit dans le réseau dit « jeune public », notamment en tissant des liens avec les structures comme Momix à Kingersheim, les festivals de Quimper, de Nantes et de Rennes, le TNG à Lyon, le Théâtre Paris Villette et le théâtre Dunois à Paris. Le CDN est membre de l'Assitej France -Scènes d'Enfance, association qui fédère les lieux et acteurs du réseau.

Le CDN est aussi très présent à l'Association des CDN (ACDN) et au Syndéac sur la réflexion liée aux modes de gouvernance des institutions.

Ces nombreuses connexions œuvrent à la visibilité et au rayonnement du CDN, à sa reconnaissance en tant que **Pôle européen de création pour les arts de la marionnette**, lieu de référence à l'échelle locale, nationale et internationale.

B. LE CDN, LIEU DE DIFFUSION AU SERVICE DU PUBLIC

1. Une programmation riche et diversifiée

Le CDN, pôle européen de création artistique, est le lieu de fabrication et d'exposition de la création contemporaine. Autour d'une programmation internationale engageante, sont invités des artistes qui ont un point de vue, une approche et une implication tant poétique que politique, avec la même exigence quels que soient les publics auxquels ils s'adressent.

Sont accueillies les œuvres, issues des écritures contemporaines, qui « prennent position », dans le sens où elles questionnent et surprennent, tant par leurs contenus que par leurs formats. Ces artistes, confirmés ou débutants, qui renouvellent la marionnette en questionnant les relations des corps, des objets et des images, peuvent être issus des circuits conventionnels des arts de la marionnette, ou d'autres horizons artistiques.

> **Les incontournables des arts de la marionnette.** Le CDN doit être un lieu traversé par les figures internationales majeures des arts de la marionnette. *Sont accueillies :*

- des artistes inscrits dans des démarches classiques ou traditionnelles de haute qualité, à titre de balises, de points de repère anthropologiques et historiques ;
- les histoires de « doyens », détenteurs d'héritages à transmettre, sous forme de rétrospectives et d'hommages.
- les spectacles de marionnettistes aux démarches confirmées
- des artistes chercheurs contemporains laissant place à l'expérimentation et l'affirmation de nouvelles esthétiques
- des démarches naissantes de compagnies en devenir, encouragées et accompagnées de façon bienveillante par le CDN, avec une attention particulière donnée aux artistes de la région Grand Est.

> **Ramifications et porosité vers d'autres pratiques** (arts dramatiques et chorégraphiques, arts du cirque, arts visuels, numériques ou musicaux) : en questionnant la place de la marionnette contemporaine, le CDN s'ouvre à des artistes qui ne se disent pas marionnettistes mais dont la démarche peut enrichir, stimuler, interpeller et développer les arts de la marionnette, dans la triangulaire Corps-Objet-Image.

Le CDN s'attache à accompagner en diffusion les artistes de la région dont le projet artistique rencontre celui du COI. Le nombre de ces accueils fluctue suivant l'actualité des compagnies, il se situe en moyenne à un ou deux par saison.

Le CDN s'adresse à toutes les générations

Une attention particulière est accordée aux démarches artistiques qui s'adressent à un spectre large de spectateurs : propositions accessibles aux plus jeunes, spectacles et formes transgénérationnels et familiaux. Le CDN continue à affirmer son engagement auprès des artistes qui envisagent le jeune spectateur, et marque sa volonté de décloisonner les secteurs dits « tout public » et « jeune public ».

L'atout des formes sensibles à l'objet, la matière ou la marionnette réside en ce qu'elles sont souvent ludiques et surprenantes, qu'elles invitent, donnent envie et proposent une scène engageante. Tous les spectacles accueillis au CDN sont annoncés « **tout public** », car ils portent une parole entière sans concession sur le contenu, s'attachant à ne rien retrancher au sens sous prétexte d'une adresse à l'enfant. Les spectacles accessibles à partir du plus jeune âge, qui puisent souvent leur répertoire de formes dans les arts de la marionnette, sont de formidables lieux d'inventivité. Leur adresse au public est remarquable car fulgurante et sans détour. Le CDN continuera à les accueillir de façon significative.

Les *Giboulées* – Biennale Internationale Corps-Objet-Image

La Biennale est attendue par le public et repérée dans la profession. Avec le souci de la plus grande exigence de qualité artistique, le temps du festival est toujours intense et ramassé. Il offre un panorama sur l'actualité artistique internationale des arts de la marionnette, en proposant une diversité de formes, en provoquant des rencontres stimulantes. La Biennale est un moment privilégié du calendrier pour une **visibilité nationale et internationale du CDN**.

La Biennale donne l'opportunité au CDN de tisser des collaborations avec d'autres lieux, tels que par exemple, Le Préo à Oberhausbergen, le service culturel de Schiltigheim, l'Espace K, le Théâtre National de Strasbourg, le Maillon et Pôle Sud, mais aussi des lieux non exclusivement culturels tels que le Shaddock - fabrique du numérique, le CSC Fossé des Treize, La Laiterie et Graine de Cirque.

La prochaine édition des *Giboulées* – biennale internationale Corps-Objet-Image aura lieu en mars 2020, et constituera la dernière signée par Renaud Herbin dans son intégralité. En ce

sens, cette édition visera particulièrement à donner toute la mesure du projet Corps-Objet-Image initié par son directeur.

La programmation en lien avec d'autres structures culturelles

L'articulation du projet du CDN avec ceux des autres institutions culturelles de Strasbourg est essentielle. Le paysage des salles est très complémentaire. Le CDN bénéficie de deux salles en plein centre ville, l'une de 126 places, l'autre de 200 (jauge limitée en temps scolaire selon les propositions artistiques). Les échelles de projets nécessitent parfois la mutualisation des moyens tant techniques que financiers.

Des relations de coproduction et/ou de coréalisation tissent chaque saison des liens avec d'autres structures telles que Le Maillon, Pôle Sud, Musica ou Les Musées de Strasbourg et permettent à chacun de se situer et d'affirmer l'endroit de son projet. Les discours artistiques s'affinent. L'arrivée récente de nouvelles directions au Maillon et au TNS doivent permettre d'accentuer ce mouvement. Le public strasbourgeois trouvera ainsi progressivement de nouveaux points de repères à travers ces partenariats.

La programmation en langue allemande

Une attention est aussi portée aux démarches impliquant le décloisonnement des langues et des cultures régionales. Dans la mesure de l'actualité de création des artistes, un spectacle en langue allemande tend à être proposé chaque saison.

La programmation Hors-les-murs du CDN

Dans cet esprit de décloisonnement, certaines propositions débordent les murs du théâtre : des façons d'interroger l'espace public (interventions dans la ville), mais aussi par la diffusion d'œuvres dans des lieux non théâtraux hors CDN (par exemple dans des foyers d'accueil d'enfants, des crèches, des collèges et des lycées de la Région).

2. Le CDN, un théâtre ouvert

L'élargissement du public

S'adresser aux publics, à tous les publics, c'est le pari que le CDN tient déjà, inscrit dans des réseaux solides liés non seulement à l'enfance et à l'adolescence, mais aussi à un public familial et trans-générationnel. La mission du CDN est aussi d'oser déplacer les habitudes et les idées reçues, de surprendre et de créer le désir de venir découvrir d'autres formes.

L'objectif reste de continuer à renouveler et diversifier le public du CDN. Les propositions à partir du plus jeune âge gardent une place importante, et ce, à tous les moments de la programmation. Elles trouvent leur écho auprès du public strasbourgeois et des alentours.

Une grande partie des efforts est à concentrer sur le public adolescent et jeune adulte, par un travail de terrain au sein des établissements scolaires et universitaires. Les partenariats sont, à ce titre, fondateurs d'une relation durable, favorisant le parcours de spectateurs et la fabrique d'un regard critique.

Il s'agit aussi, pour le CDN, de faire venir ce même public en soirée hors d'un groupe, ce qui n'a pas d'évidence chez un adolescent dont les habitudes culturelles initiées dans l'enfance ont tendance à s'amoinrir.

Par ailleurs, concernant le public adulte, un travail de terrain est engagé auprès des comités d'entreprises et des associations.

Le pari de cette lente mutation, qui touche en réalité à la représentation que l'on se fait du « jeune public », des « arts de la marionnette » et des « arts contemporains », permettra de reconsidérer et de redistribuer la place des spectacles adressés aux jeunes dans le paysage alsacien, en partageant progressivement cette offre avec l'ensemble des structures culturelles de l'Eurométropole.

Le Club des spectateurs

Le CDN a souhaité créer un cercle ouvert de spectateurs avertis et désireux de s'impliquer de multiples façons dans le projet artistique du CDN. Ce club participe activement à la mise en œuvre de rencontres publiques avec les artistes, de temps d'échanges conviviaux. Il contribue à créer une dynamique autour du projet et au cœur du territoire et de la population.

Une politique pour une accessibilité plus grande

La simplification de la grille des tarifs permet une meilleure lisibilité et une plus grande liberté. (Diminution du nombre de catégorie, abonnement à un nombre de spectacles illimités). Toutes les séances sont ouvertes à tous les publics.

Cette nouvelle politique tarifaire est accompagnée d'actions de relation publique envers des publics âgés et des personnes sans emploi. Maison de retraite, foyer de jeunes adultes, association du Temps Libre, association de réinsertion sont autant de relais pour enrichir le public de ces séances.

Le CDN a pour politique de travailler sur les freins empêchant le citoyen de devenir spectateur. L'équipe des relations avec le public axe notamment ses efforts sur les publics dits « empêchés » tant par des actions directes qu'en s'appuyant sur des acteurs locaux comme l'association Tôt ou t'art.

Les séances « *Premières fois* » qui ont déjà fait leurs preuves, permettent à des publics ciblés d'oser franchir le seuil du théâtre et de participer à un parcours artistique (la présentation d'un spectacle, l'expérience d'un *Chantier COI*, un temps convivial engageant l'échange). Il s'agit de brasser le public habituel du CDN et un public plus défavorisé.

Politique de communication et de partenariat presse

La communication du CDN est structurée de la façon suivante :

- > La communication de saison (brochure de saison, mini programme en langue allemande, bimestriel, remise à jour du site internet, affiches, insertion...)
- > La communication accompagnant les productions du CDN, visant à accompagner les créations et les coproductions dans leur visibilité envers les professionnels (tract, affiches, insertion, newsletter...)
- > La communication pour les chantiers (programme de lancement, affiches, tracts, insertion au niveau local ou transfrontalier, newsletter...)
- > La communication des *Giboulées* – Biennale Internationale Corps-Objet-Image (*programme, affiches, insertion, newsletter...*)

La couverture médiatique du CDN est essentielle à son développement. Elle se décline grâce à nombreux partenariats avec la presse et les médias, tant régionaux tels que France 3 Alsace, FIP, France Bleu Alsace, Szenick, les magazines Novo et Poly, que nationaux tels que les revues Mouvement, Artpress, Les inrockuptibles...

La collaboration avec l'agence de presse parisienne Opus 64 porte ses fruits. Elle renforce la visibilité nationale, notamment lors de la biennale Les Giboulées, des Rencontres internationales et de l'actualité des créations de Renaud Herbin et des productions majoritaires.

www.corps-objet-image.com

Le site ressource *www.corps-objet-image.com* héberge le fond documentaire du CDN. Il constitue un espace de dépôt, d'observation des richesses du projet : traces artistiques des projets, (notamment les Chantiers COI), textes, images et sons directement liés à l'activité de recherche et de création du CDN (vignettes vidéo, productions, labos, chantiers et clubs). Le site ressource du CDN permet une plus grande visibilité de la plateforme des artistes COI.

3. Le CDN, un projet d'expérimentation partagée

L'action artistique : l'artiste au cœur du territoire

Certains artistes puisent dans la relation avec le territoire leur matière première de création, d'autres n'hésitent pas à prolonger de multiples façons leur présence au CDN. La dimension d'actions artistiques auprès du public est constamment régénérée par le regard et l'implication des artistes eux-mêmes, à l'échelle de la ville de Strasbourg, et de ses différents quartiers, de l'Eurométropole, du département, de la région ou de l'Eurodistrict. De nombreux partenariats fédèrent les acteurs du territoire (culturels, scolaires, universitaires, comités d'entreprises, associations, hôpitaux, ...) autour de projets singuliers d'artistes.

L'action artistique et la formation sont intimement liées au sein du Centre dramatique national, c'est pourquoi de nombreux temps sont proposés au public autour de la pratique artistique. L'action artistique fait bouger les frontières, les représentations, les points de vue. Elle ouvre les horizons et suscite la curiosité.

Les Chantiers Corps-Objet-Image, faire l'expérience du théâtre autrement

En tant que label national, le CDN entend poursuivre sa mission de démocratisation culturelle par des actions de sensibilisation et de formation artistique. Ces temps de transmissions s'articulent directement à la création et permettent à chacun à travers les multiples rencontres proposées d'exprimer sa propre identité. Les artistes présents pendant les saisons et ceux proches du CDN se placent au cœur de leurs démarches artistiques en rencontrant, échangeant, expérimentant avec le public : les ***Chantiers Corps-Objet-Image***.

Riche d'une longue histoire auprès des publics jeunes et de partenariats avec les établissements scolaires, le CDN développe son activité par un élargissement des propositions (accessible dès 4 ans, ouvert à un public intergénérationnel, augmentation du nombre d'artistes intervenants, nombre de participants étendu), qui est calibré au regard de l'activité générale des services concernés.

Les *Chantiers COI* réguliers et les *Chantiers COI découvrir* pour enfants, adolescents et jeunes adultes

Dispensés par les artistes proches du projet du CDN, ces chantiers ouverts à tous permettent de découvrir des démarches singulières. Les approches sont multiples et variées à l'image de la programmation du CDN. Les *Chantiers* sont repérés par une double entrée : une indication d'âge (à partir de), une temporalité proposée (rythme d'intervention hebdomadaire, bimensuel, pendant les vacances scolaires, etc). Les *Chantiers* donnent l'opportunité aux participants de pratiquer intimement le lieu, d'en saisir les enjeux et de suivre la saison de très près.

A titre d'exemple, les *Chantiers* « *Dans COI je me jette* » proposent à un groupe d'amateurs de 10 ans et plus de traverser chaque mercredi l'univers de 2 artistes.

Certains artistes des *Chantiers COI* proposent au public amateur de participer à leur création.

Des *Chantiers* sont également organisés pendant les congés scolaires, certains en lien avec des partenaires comme la Maison Théâtre, le cinéma Star, l'Institut Culturel Italien, le Jardin Botanique ou le Centre Socio Culturel de L'Elsau.

Ces partenariats varient de saison en saison en fonction des projets artistiques et visent à être développés notamment avec des structures transfrontalières.

La richesse du projet du CDN autour de la relation du Corps, de l'Objet et de l'Image est de proposer de nombreuses formes artistiques qui ne nécessitent pas la maîtrise d'une langue ce qui permet d'œuvrer vers tous les publics et toutes les nationalités.

L'ensemble des Chantiers « COI réguliers » et « COI découvrir » permet une meilleure circulation des publics. Ils sont une véritable richesse pour faire connaître largement le projet du CDN.

Les Chantiers COI en partenariat avec des écoles, l'université, des associations, des établissements de santé

Depuis de nombreuses années, les artistes du CDN interviennent sur des temps scolaires, au sein de cursus universitaires, ou plus récemment auprès de publics adolescents en EPSM (Etablissement Public de Santé Mentale).

Chaque année une dizaine de projets dans ces structures sont développés. En fonction des projets artistiques, le CDN met en relation les artistes et les personnes relais.

Une partie du financement est apportée par les structures (Acmisa, PAC, Participation des parents...), l'autre partie est prise en charge par le CDN notamment toute la rémunération des temps de recherche et d'élaboration.

Depuis plusieurs années, le CDN collabore avec la Faculté des Arts de l'Université de Strasbourg, en proposant des actions de pratique artistique en lien avec les créations, des cours théoriques autour des pratiques professionnelles et en accueillant des stagiaires. Le CDN collabore avec les services culturels de l'Université et des associations étudiantes.

Le CDN tisse d'étroites relations avec la Haute Ecole des Arts du Rhin, proposant des rencontres, des *Chantiers COI* et des actions de découverte du milieu professionnel aux étudiants, ainsi que des stages auprès d'équipes artistiques.

Le CDN est également partenaire de formation du Rectorat de Strasbourg, « Accompagner le spectateur ».

Le CDN porte une attention particulière à diversifier ces partenariats chaque saison en fonction des projets artistiques et veille à toucher un public varié des plus jeunes aux plus âgés. Le projet du CDN ne se décline pas à travers ces actions, il s'y construit. Chacun y est acteur dans une relation d'écoute et de découverte mutuelle. Il s'agit bien de considérer les cultures individuelles comme richesse pour le projet.

Pour ce troisième mandat, le CDN poursuivra ces actions de transmission à destination des amateurs, comme autant espaces d'invention et d'expérimentation artistique partagée entre amateurs et artistes.

La Classe à horaires aménagés théâtre

En 2011/12, le CDN coordonne à la demande de l'Education Nationale une classe expérimentale théâtre. Cette classe est devenue Classe à Horaire Aménagée Théâtre lors de la saison 2014/15. Ce dispositif concerne, une classe de CM2 de l'Ecole Martin Schongauer et quatre classes, de la 6^{ème} à la 3^{ème} du Collège Hans Arp, établissements situés dans le

quartier de l'Elsau.

Ces élèves ont 76h de pratique artistique, réparties sur l'année, ainsi que 60h d'Ecole du Spectateur. Les heures de pratique sont proposées en collaboration avec le Conservatoire de Strasbourg.

Le projet artistique est confié à Sophie Néhama pour les années 2019/2020 et 2020/2021, qui fédère une équipe d'une dizaine d'artistes intervenants autour d'elle.

Les établissements concernés font partie du Réseau d'Education Prioritaire +. Autour de cette approche innovante et singulière, le CDN mène de nombreuses actions avec les autres institutions du quartier : Centre Socio Culturel, Médiathèque... afin de créer une dynamique d'accès à ces pratiques artistiques.

La découverte du champ artistique est un moyen de valoriser les savoirs, d'éveiller la curiosité, de favoriser les échanges et de construire des liens entre les acteurs d'un même territoire.

Le CDN a redoublé d'efforts, notamment humains et financiers, afin que le projet de CHAT à l'Elsau prenne toute son ampleur. Le pari est grand, les enjeux importants et parfois les réalités de terrain inattendues. Le CDN souhaite poursuivre dans cette direction. Il se réserve toutefois le droit de réorienter son désir d'action artistique.

Les actions d'accompagnement

Parallèlement aux programmations et aux chantiers, les publics accueillis au théâtre bénéficient d'autres actions d'accompagnement : visite du théâtre, action de médiation avant ou après la venue au spectacle, rencontres avec l'équipe artistique.

Toutes ces actions permettent de créer des relations durables avec les habitants du territoire, qu'ils soient déjà familiers des pratiques artistiques ou des structures culturelles ou qu'ils en soient éloignés. La politique d'ouverture du projet au plus grand nombre se décline à de nombreux endroits du projet.

C. PRENDRE SOIN DE L'INSTITUTION

Faire en sorte que l'institution soit la mieux adaptée au projet et au territoire est primordial. Il s'agit de penser la gouvernance et les différentes assemblées (consultatives ou décisionnelles), afin de dégager des temps de travail collectifs qui permettent à chacun - salariés, personnes ressources, membres de l'association - de s'investir dans le projet et d'en prendre la pleine mesure.

Les Clubs et le Conseil des orientations du CDN

Les *Clubs* sont des espaces de réflexion sur le projet et ses outils. Ils n'ont pas pouvoir décisionnel mais permettent d'engager des débats et d'élaborer des propositions sur des sujets inhérents aux missions, au fonctionnement et au développement du CDN. Ces assemblées sont composées de personnes invitées (acteurs et usagers du projet, personnes ressources). Elles se réunissent régulièrement mais ne se situent jamais dans l'urgence de la mise en œuvre du projet. Elles en constituent la veille.

Le « *Club des Organisations* » : Comment s'exercent le pouvoir et les responsabilités ?

Le « *Club de l'Espace* » : Comment les espaces rencontrent-ils le projet ?

Le « *Club du Temps* » : Quelle relation entre Temps et Travail ?

Le Conseil des orientations rassemble les artistes de la Plateforme Corps-Objet-Image. En moyenne deux fois par saison, cette assemblée porte un regard sur les orientations de l'institution. Elle permet d'entendre le point de vue des artistes sur les actions du CDN et leur organisation. Elle sensibilise chacun sur les enjeux du projet Corps-Objet-Image et sa mise en œuvre. Le Conseil des orientations stimule le paysage artistique et permet au CDN de rester en phase avec la réalité des artistes.

La question des espaces du projet

Le TJP – Centre Dramatique National dispose de deux bâtiments, la Petite Scène, la Grande Scène, qui appartiennent à la Ville de Strasbourg. Au vu de l'ambition du projet, il apparaît que la question des espaces est déterminante pour son développement. Une réflexion est engagée à travers le Club de l'Espace depuis 2012 afin d'optimiser les ressources existantes.

Le Club de l'Espace a dégagé trois grandes problématiques :

> Les espaces d'accueil du public

Un travail a été engagé afin d'améliorer le confort de l'accueil du public (billetterie, bar, espace d'attentes et de circulation, vestiaires, sanitaires, qualité générale des espaces et des matières, signalétique interne). Il donne aussi le signe efficace au public de l'évolution du projet et de sa dimension contemporaine. La philosophie de ce chantier vise à transformer à moindre coût les espaces dans une logique de projet artistique. Chaque intervention est confiée à un ou des artistes.

> Les espaces de création à l'usage des artistes

Les deux salles du CDN sont en ordre de marche. Les efforts doivent se porter sur le rafraîchissement des plateaux de travail (notamment à la Grande Scène).

Le projet de réhabilitation et d'extension des espaces d'hébergement de la Grande Scène est en cours. Il s'agit d'une part d'offrir des conditions d'accueil acceptables pour les artistes en résidence ou en accueil, d'autre part de réduire de façon non négligeable les coûts logistiques du CDN. La livraison est prévue en septembre 2020.

L'objectif du troisième mandat est de rétablir l'outil de fabrication de décor qui se situait

historiquement au hangar du Port du Rhin et qui n'est plus opérationnel depuis 2011. En tant que Centre dramatique national et lieu de fabrique, il se doit de mettre à disposition des artistes accueillis un outil à la hauteur de ses missions. Une solution est à l'étude, incluant les problématiques de stockage. Le rétablissement de ces outils majeurs du CDN nécessitera un accompagnement financier complémentaire.

> Les espaces de travail de l'équipe du théâtre

La réflexion sur les espaces de travail de l'équipe (bureaux, stations de travail, serveurs,..) est régulièrement menée avec l'ensemble des salariés du CDN. Le Club de l'Espace constitue alors un outil puissant de prise de conscience des fonctionnements de l'équipe (organisation, relations interpersonnelles, capacités de mobilité). Pour accompagner ces actions, l'accent sera notamment mis sur l'évolution des outils numériques (parc informatique, bornes wifi). Une étude sera lancée sur l'optimisation indispensable du grenier de la Petite Scène, et sa transformation en espace de travail.

Le club des organisations

Les quatre années du premier mandat de Renaud Herbin (2012/2015) ont été celles d'une profonde réorganisation visant à créer dans l'équipe les conditions d'une dynamique au service du nouveau projet artistique.

L'organigramme précise comment sont constitués les services et qui les composent.

Ils sont aujourd'hui huit :

Direction 4 permanents, **Technique** 5 permanents, **Administration** 2 permanents, **Communication** 2 permanents, **Accueil Billetterie** 1 permanent et 2,09 ETP sous contrat CDII, **Relations avec le public et Actions artistiques** 5 permanentes, **Production** 2 permanentes, **Ressource** 2 permanentes.

Soit 23 permanents auxquels il faut ajouter l'équipe d'hôtes d'accueil du public, ainsi que les techniciens intermittents.

Aujourd'hui, cette équipe stabilisée est pleinement impliquée dans la réalisation du projet du CDN. Plusieurs départs à la retraite sont envisagés sur la période et permettront de poursuivre la réflexion sur le redéploiement des forces vives du CDN au regard des objectifs établis dans l'annexe 3.

L'affirmation des valeurs partagées au sein du CDN

Depuis sa prise de fonction en 2012 à la tête du TJP, Renaud Herbin a insufflé des valeurs qui ont progressivement créé l'identité du projet. Ces valeurs constituent une richesse souvent immatérielle. Elles sont vécues et perçues au quotidien par l'équipe mais aussi les usagers du théâtre. Elles sont sous tendues par des préoccupations liées à l'organisation, aux relations sensibles aux espaces du projet, à une attention aux temps des individus et de l'entreprise. Bien que traduites au travers d'outils très concrets, ces valeurs ne sont pas nommées en tant que telles. Le CDN souhaite pouvoir les expliciter, sans nuire à leurs qualités actuelles (intuitives, organiques). Une mission est à l'étude qui sera confiée à Sandra Geiger Jacob, consultante.

ANNEXE II – INDICATEURS D'ÉVALUATION

INDICATEURS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS EN LIEN AVEC LE CAHIER DES MISSIONS ET DES CHARGES ATTACHÉ AU LABEL CDN ET LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2019-2021

Le TJP Centre Dramatique National de Strasbourg – Grand Est, doit rayonner sur le territoire sur lequel il est implanté et être attentif aux publics, partenaires et professionnels de sa ville, son département et sa région. A ce titre, il s'attachera à détailler dans son rapport d'activité annuel les différents éléments marquants de cette implication territoriale.

Conditions de l'évaluation

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 9 de la convention pluriannuelle d'objectifs est accompagné d'une compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessous.

Avant le terme de la convention, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif communiqué par l'association comme prévu à l'article 12 fait la synthèse des comptes rendus annuels susmentionnés.

Parité Femmes - Hommes	Taux de répartition H/F par saison	
Tendre vers une égalité Homme/Femme entre les artistes étant liés par un contrat sur la période de la convention	Saison 18/19	%
	Saison 19/20	%
	Saison 20/21	%

ENGAGEMENTS ARTISTIQUES

Des engagements en matière de création visant à l'amélioration des conditions de production

Conditions de production	Nom des équipes		Titre des projets produits ou coproduits	Dont équipes émergentes	Localisation (Ville/Dept)
Veiller à recourir à la contractualisation des modes de production de spectacles pour favoriser la structuration des équipes artistiques	Saison 18/19				
	Saison 19/20				
	Saison 20/21				

Partage de l'outil	Projets		Type d'accompagnement	Localisation (Ville/Dept)
S'attacher au principe de partage de l'outil au profit de projets autres que ceux du CDN	Saison 18/19			
	Saison 19/20			
	Saison 20/21			
Accueil des équipes artistiques en résidence	Equipes accueillies		Nb de jours	
	Saison 18/19			
	Saison 19/20			
	Saison 20/21			

% de productions & coproductions	2019	2020	2021
Consacrer au moins 2/3 (66%) du budget artistique du CDN à l'ensemble des productions et coproductions, y compris les sommes affectées à leur exploitation (au TJP pour les coproductions et dans leur intégralité pour les productions)	%	%	%

> Objectif = réalisé / non-réalisé / évolution ?

-- Commentaire qualitatif en 4/5 lignes --

Créations jeune public	Titre du projet	Public visé (âge minimum)
Sur toute la durée de la convention, s'efforcer de consacrer au moins 1 création du CDN à l'enfance et à la jeunesse (production propre ou coproduction majoritaire)		

Production artistique	Nom du spectacle	Nom de la compagnie	Localisation (Ville/Dept)
Assurer 6 « spectacles nouveaux* » sur la durée de la convention			
Dont la moitié par le Directeur			

Un « spectacle nouveau » se définit comme la création d'un spectacle pour lequel les apports financiers du CDN sont très significatifs. Ces apports doivent représenter la part la plus importante du budget de la production parmi l'ensemble des partenaires et ne peuvent être inférieurs au tiers de ce budget. Les apports en nature et en industrie sont comptabilisés seulement s'ils sont directement affectés à la production et identifiables (journées de mise à disposition d'espace de travail ou de salariés permanents affectés à la production). Les autres apports en production (communication, relations publiques, administration liée au fonctionnement général de la structure) ou le pré-achat ne peuvent être comptabilisés.

> Objectif = réalisé / non-réalisé / évolution ?

-- Commentaire qualitatif en 4/5 lignes --

Le rayonnement et la diffusion des productions et coproductions du centre dramatique national

Diffusion des productions au siège	Nombre de représentations	
Assurer en moyenne 7 représentations dans la Ville siège ou l'agglomération pour chaque production majoritaire sur la convention	Saison 18/19	
	Saison 19/20	
	Saison 20/21	

> Objectif = réalisé / non-réalisé / évolution ?

-- Commentaire qualitatif en 4/5 lignes --

Diffusion des productions hors siège		Spectacles	Nombre de représentations		
			Dans le Grand Est	Au national	A l'international
S'engager à assurer la diffusion des productions du CDN.	Saison 18/19				
	Saison 19/20				
	Saison 20/21				

Diffusion des co-productions au siège		Liste des spectacles	Nombre de représentations		
S'attacher à présenter des séries des spectacles co-produits ou pré-achetés pour + de 3 représentations par saison.	Saison 18/19				
	Saison 19/20				
	Saison 20/21				

> Objectif = réalisé / non-réalisé / évolution ?

-- Commentaire qualitatif en 4/5 lignes --

Accueil de spectacles	Nombre de représentations en moyenne par rapport au nombre total de spectacles	
S'attacher à présenter des séries des spectacles programmés pour + de 3 représentations par saison.	Saison 18/19	
	Saison 19/20	
	Saison 20/21	

> Objectif = réalisé / non-réalisé / évolution ?

-- Commentaire qualitatif en 4/5 lignes --

LES ENGAGEMENTS PROFESSIONNELS

L'insertion, la formation professionnelle et la recherche

Formation et perfectionnement des professionnels	Mise en œuvre		Nb d'artistes accompagnés	Localisation (Ville/dept)
Contribuer de différentes manières à la formation et au perfectionnement des artistes notamment de sa région d'implantation : stages de formation professionnelle, sessions de formation et de recherche, lieu ressource, cellules de formation professionnelle,...	Saison 18/19			
	Saison 19/20			
	Saison 20/21			

Insertion professionnelle	Mise en œuvre		Nb d'écoles	Localisation (Ville/dept)
Développer des partenariats avec des écoles supérieures d'art.	Saison 18/19			
	Saison 19/20			
	Saison 20/21			

Accompagnement des équipes artistiques	Mise en œuvre	Année
Conseiller et accompagner en ingénierie le développement des projets artistiques		
S'impliquer dans les réseaux professionnels, et inciter la circulation des artistes dans les réseaux professionnels nationaux et internationaux sur la durée du mandat.		

ENGAGEMENTS CULTURELS, TERRITORIAUX ET CITOYENS

Diffusion territoriale	Mise en œuvre		Dont expressions artistiques s'inscrivant dans l'espace public	Localisation (Ville/dept)
Diffuser des spectacles hors les murs du CDN	Saison 18/19			
	Saison 19/20			
	Saison 20/21			

ANCRAGE TERRITORIAL ET PUBLICS

Public du champ social	Type d'actions entreprises		Partenariats mis en place (et leur localisation)
Accompagner différents publics dans l'accès à la culture et à la pratique artistique, notamment les publics empêchés (socialement ou géographiquement) Concourir à la diversification sociale et géographique des publics en développant toute forme d'action artistique permettant une sensibilisation de la population qui ne fréquente pas les lieux de spectacles, qu'elle en soit éloignée pour des raisons sociales, géographiques, culturelles ou économiques	Saison 18/19		
	Saison 19/20		
	Saison 20/21		

Public scolaire	Type d'actions entreprises		Etablissements scolaires partenaires	Nb de bénéficiaires	Nb d'heures de transmission
Accompagner les publics scolaires dans l'accès à la culture et à la pratique artistique	Saison 18/19				
	Saison 19/20				
	Saison 20/21				

PUBLICS

Accueil de spectacles	Objectifs chiffrés saison 18/19	Objectifs chiffrés saison 19/20	Objectifs chiffrés saison 20/21
-----------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

Nombre de représentations totales programmées	100	100	100
Nombre total de places proposées (avec et sans billetterie)	27 000	29 000	27 000
Taux de fréquentation payante (spectacles avec billetterie)	84 %	84 %	84 %
Taux de fréquentation totale	90 %	90 %	90 %
Nombre de places proposées au Jeune public	14 850	15 950	14 850
Part du jeune public/places en vente	55 %	55 %	55 %

> Objectif = réalisé / non-réalisé / évolution ?

-- Commentaire qualitatif en 4/5 lignes --

Fonctionnement de l'établissement

Une attention globale est portée aux clés de répartitions entre les missions du CDN, ses objectifs, et ses moyens financiers et humains.

MOYENS	2019	2020	2021
Tendre vers un équilibre des charges artistiques et charges de structure.	%	%	%

> Objectif = réalisé / non-réalisé / évolution ?

-- Commentaire qualitatif en 4/5 lignes --

MOYENS	2019	2020	2021
Poursuivre l'objectif de 20% de recettes propres dans le budget général.	%	%	%

> Objectif = réalisé / non-réalisé / évolution ?

-- Commentaire qualitatif en 4/5 lignes --

Annexe III - Budgets prévisionnels 2019-2020-2021

TJP
Centre dramatique national Strasbourg Grand Est
Direction Renaud Herbin

BUDGETS PREVISIONNELS 2019

3juin2019

CHARGES 2019		PRODUITS 2019	
	TTC		TTC
STRUCTURE		SUBVENTION	
Achats	77 500	- MINISTERE CULTURE	616 400
Services extérieurs	80 550	- exploitation (programme 131)	601 400
Autres services extérieurs	76 000	- service éducatif (programme 224)	15 000
Impôts et taxes	30 000		
Autres charges de gestion courante	41 000		
Masse salariale permanents (admin.)	963 000	- REGION	465 000
Masse salariale permanents (tec.)	300 750	- DEPARTEMENT	55 000
Dotations (amortissements et provisions)	125 000	- VILLE DE STRASBOURG	1 170 000
Charges financières et exceptionnelles	1 000	- EUROMETROPOLE	72 798
S/TOTAL 1	1 694 800	S/TOTAL 1	2 379 198
COMMUNICATION SAISON	35 000	AUTRES PRODUITS (hors billetterie)	
		Bar	4 000
		Mécénat	3 000
		Autres produits financiers	20 500
		Quote part sub investissement	55 000
		Reprise sur provisions	10 000
		Reprise sur fonds propres	35 000
S/TOTAL 2	35 000	S/TOTAL 2	127 500
		<i>Disponible pour activités</i>	776 898
PRODUCTION & CO-PRODUCTION		PRODUCTION & CO-PRODUCTION	
- Création Renaud Herbin (& comm et technique)	59 450	- Créations Renaud Herbin	15 000
- Coproductions majoritaires (& comm et technique)	66 000		
- Coproductions minoritaires	47 600		
- Résidences	36 000		
- Accueils des coproductions	69 000		
- Tournées		- Tournées	
1er semestre	67 271	1er semestre	110 000
2eme semestre	37 600	2eme semestre	82 250
ACCOMPAGNEMENT DES ARTISTES		ACCOMPAGNEMENT DES ARTISTES	
Plateforme	8 000	Rencontres internationales	7 000
Rencontres internationales	54 000	Parcours Pro C.O.I	12 800
WE TJP	14 300	Pratiques	2 300
Parcours Pro C.O.I	48 640		
Pratiques	3 500		
RESSOURCE DE PRODUCTION		RESSOURCE DE PRODUCTION	
Clubs, revue, ressource	65 000		
S/TOTAL 3	576 361	S/TOTAL 3	229 350
ACCUEIL		ACCUEIL	
- Janvier à juin 19 (cessions, droits d'auteur, comm et technique)	247 500	- Janvier à juin 19	50 000
- Sept. à déc. 19 (cessions, droits d'auteur, comm et technique)	136 291	- Sept. à déc. 19	34 500
ACTIONS ARTISTIQUES		ACTIONS ARTISTIQUES	
Classe Horaires Aménagés Théâtre Elsau	22 300	Chantiers C.O.I amateurs, scolaires, universités	18 000
Chantiers C.O.I amateurs, scolaires, universités	46 800	Tournées décentralisation	1 500
Tournées décentralisation	9 000		
RESSOURCE DE DIFFUSION		RESSOURCE DE DIFFUSION	
Traces restitutions	10 000	Club des spectateurs	2 940
Club des spectateurs	5 000	Autres projets (dt 1ere fois)	
Autres projets (dt 1ere fois)	11 000		
TVA sur subventions	48 936		
S/TOTAL 4	536 827	S/TOTAL 4	106 940
TOTAL GENERAL	2 842 988	TOTAL GENERAL	2 842 988
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	0	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	0

%charges globales

22%

16%

2%

41%

3%

84%

Rapport Charges de structure/général

61%

Part autofinancement

16%

CHARGES 2020		PRODUITS 2020	
	TTC		TTC
STRUCTURE		SUBVENTION	
Achats	77 500	- MINISTERE CULTURE	635 000
Services extérieurs	90 550	- exploitation (programme 131)	620 000
Autres services extérieurs	76 000	- service éducatif (programme 224)	15 000
Impôts et taxes	31 000		
Autres charges de gestion courante	49 000	- REGION	465 000
Masse salariale permanents (admin.)	976 000	- DEPARTEMENT	55 000
Masse salariale permanents (tec.)	306 000		
Dotations (amortissements et provisions)	105 000	- VILLE DE STRASBOURG	1 170 000
Charges financières et exceptionnelles	1 000	- EUROMETROPOLE	72 798
S/TOTAL 1	1 712 050	S/TOTAL 1	2 397 798
COMMUNICATION SAISON	41 490	AUTRES PRODUITS (hors billetterie)	
		Bar	10 000
		Mécénat	4 000
		Autres produits financiers	5 000
		Quote part sub investissement	55 000
		Reprise sur provisions	15 000
		Reprise sur fonds propres	57 000
S/TOTAL 2	41 490	S/TOTAL 2	146 000
		<i>Disponible pour activités</i>	790 258
PRODUCTION & CO-PRODUCTION		PRODUCTION & CO-PRODUCTION	
- Création Renaud Herbin	35 000	- Créations Renaud Herbin	12 000
- Coproductions majoritaires	35 000		
- Coproductions minoritaires	28 000		
- Résidences	27 000		
- Accueils des coproductions	25 000		
- Tournées		- Tournées	
1er semestre	77 000	1er semestre	110 000
2eme semestre	45 000	2eme semestre	75 000
ACCOMPAGNEMENT DES ARTISTES			
Plateforme	8 000		
Rencontres internationales	6 000		
WE TJP	14 258		
Parcours Pro C.O.I	48 640	Parcours Pro C.O.I	12 800
Pratiques	3 500	Pratiques	2 300
RESSOURCE DE PRODUCTION			
Clubs, revue, ressource	60 531		
S/TOTAL 3	412 929	S/TOTAL 3	212 100
ACCUEIL		ACCUEIL	
- Janvier à juin 20 (dont Giboulées) (cessions, droits d'auteur, comm et technique)	411 000	- Janvier à juin 20	54 000
- Sept. à déc. 20 (cessions, droits d'auteur, comm et technique)	135 500	- Sept. à déc. 20	29 500
ACTIONS ARTISTIQUES			
Classe Horaires Aménagés Théâtre Elsau	22 300		
Chantiers C.O.I amateurs, scolaires, universités	46 800	Chantiers C.O.I amateurs, scolaires, universités	18 000
Tournées décentralisation	9 000	Tournées décentralisation	1 500
RESSOURCE DE DIFFUSION			
Traces restitutions	5 000	Traces restitutions	
Club des spectateurs	6 000	Club des spectateurs	
Autres projets (dt 1ere fois)	10 451	Autres projets (dt 1ere fois)	2 940
TVA sur subventions	49 318		
S/TOTAL 4	695 369	S/TOTAL 4	105 940
TOTAL GENERAL	2 861 838	TOTAL GENERAL	2 861 838
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	0	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	0

%/charges globales

22%

16%

2%

41%

3%

84%

Rapport Charges de structure/général

61%

Part autofinancement

16%

CHARGES 2021		PRODUITS 2021		
	TTC		TTC	
STRUCTURE		SUBVENTION		%/charges globales
Achats	77 500	- MINISTERE CULTURE	635 000	22%
Services extérieurs	105 500	- exploitation (programme 131)	620 000	
Autres services extérieurs	76 000	- service éducatif (programme 224)	15 000	
Impôts et taxes	32 000			
Autres charges de gestion courante	49 000			
Masse salariale permanents (admin.)	980 000	- REGION	465 000	16%
Masse salariale permanents (tec.)	308 071	- DEPARTEMENT	55 000	2%
Dotations (amortissements et provisions)	95 000	- VILLE DE STRASBOURG	1 170 000	40%
Charges financières et exceptionnelles	1 000	- EUROMETROPOLE	72 798	3%
S/TOTAL 1	1 724 071	S/TOTAL 1	2 397 798	83%
COMMUNICATION SAISON	25 000	AUTRES PRODUITS (hors billetterie)		
		Bar	4 000	
		Mécénat	2 000	
		Autres produits financiers	5 000	
		Quote part sub investissement	55 500	
		Reprise sur provisions	5 000	
		Reprise sur fonds propres	11 000	
S/TOTAL 2	25 000	S/TOTAL 2	82 500	Rapport Charges de structure/général
		<i>Disponible pour activités</i>	731 227	60%
PRODUCTION & CO-PRODUCTION		PRODUCTION & CO-PRODUCTION		Part autofinancement
- Création Renaud Herbin	110 000	- Créations Renaud Herbin	45 000	17%
- Coproductions majoritaires	55 000			
- Coproductions minoritaires	38 000			
- Résidences	36 000			
- Accueils des coproductions	30 000			
- Tournées		- Tournées		
1er semestre	100 000	1er semestre	145 000	
2eme semestre	60 000	2eme semestre	90 000	
ACCOMPAGNEMENT DES ARTISTES				
Plateforme	8 000			
Rencontres internationales	55 698	Rencontres internationales	10 000	
WE TJP	15 000			
Parcours Pro C.O.I	48 640	Parcours Pro C.O.I	12 800	
Pratiques	3 500	Pratiques	2 300	
RESSOURCE DE PRODUCTION				
Clubs, revue, ressource	40 000			
S/TOTAL 3	599 838	S/TOTAL 3	305 100	
ACCUEIL		ACCUEIL		
- Janvier à juin 21 (cessions, droits d'auteur, comm et technique)	250 000	- Janvier à juin 21	50 500	
- Sept. à déc. 21 (cessions, droits d'auteur, comm et technique)	136 000	- Sept. à déc. 21	34 000	
ACTIONS ARTISTIQUES				
Classe Horaires Aménagés Théâtre Elsau	22 300			
Chantiers C.O.I amateurs, scolaires, universités	46 800	Chantiers C.O.I amateurs, scolaires, universités	18 000	
Tournées décentralisation	9 000	Tournées décentralisation	1 500	
RESSOURCE DE DIFFUSION				
Traces restitutions	5 000	Traces restitutions		
Club des spectateurs	8 000	Club des spectateurs		
Autres projets (dt 1ere fois)	17 571	Autres projets (dt 1ere fois)	3 500	
TVA sur subventions	49 318			
S/TOTAL 4	543 989	S/TOTAL 4	107 500	
TOTAL GENERAL	2 892 898	TOTAL GENERAL	2 892 898	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	0	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	0	